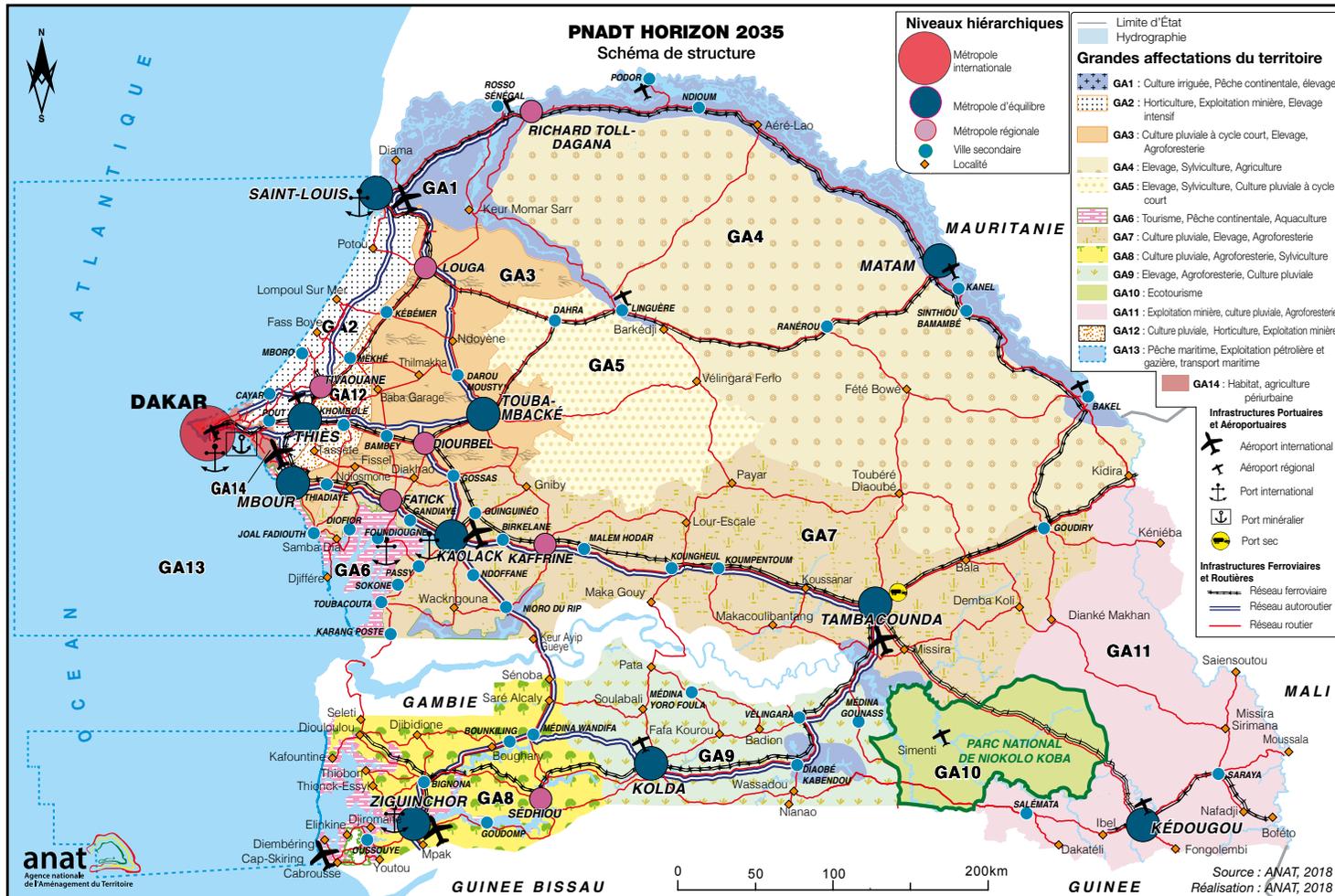




PLAN NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (PNADT) Horizon 2035 Document de synthèse





REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère des Collectivités territoriales,
du Développement et de
l'Aménagement des Territoires



PLAN NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (PNADT) Horizon 2035

Document de synthèse

Juin 2020

Extrait du discours de son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République lors du Conseil Présidentiel sur l'Aménagement du Territoire tenu le 24 janvier 2020



Vous savez le prix que j'accorde à l'unité nationale, à l'intégrité territoriale de notre pays, à la viabilité de nos territoires et à l'équité territoriale. Toutes choses qui reposent sur une bonne organisation spatiale.

Mes tournées répétées à l'intérieur du pays m'ont permis d'avoir en permanence une idée précise sur l'évolution de nos régions, de nos départements, de nos communes, de nos villes et leurs banlieues, de nos cités religieuses, de nos îles et de nos villages. Bref de nos établissements humains...

Mes déplacements effectués le long des côtes, de nos fleuves, de nos lacs, ou encore dans nos forêts et parcs, nos espaces transfrontaliers, et nos zones minières... m'ont

également, permis de connaître, avec exactitude, nos potentialités mais aussi nos faiblesses et contraintes.

Mes échanges itératifs avec mes compatriotes m'ont, en outre, permis de m'imprégner de la réalité quotidienne des Sénégalais.

Ce diagnostic que je fais au quotidien du territoire national me permet de constater les limites objectives de l'action de l'Etat, au niveau central et déconcentré, celles des collectivités territoriales, ainsi que celles de notre secteur privé face aux défis du développement.

Ces limites qui ont pour nom :

- le déséquilibre entre le tiers ouest et l'est du pays et entre Dakar et les autres établissements humains ;
- les disparités entre zones urbaines et zones rurales ;
- les incohérences territoriales ;
- la faible valorisation des ressources et potentialités des territoires ;
- l'enclavement de certaines parties du territoire ;
- l'occupation de zones à risques ;
- les problèmes de mobilité ;

constituent autant de facteurs bloquant qui entravent les efforts que nous fournissons tous les jours.

Pour apporter plus de cohérence et d'efficacité dans nos politiques d'organisation, d'occupation, de production et de consommation d'espace, j'ai lancé, dès le lendemain de mon accession à la magistrature suprême, un certain nombre de réformes et de programmes ambitieux pour réduire drastiquement les iniquités territoriales.

Plusieurs initiatives, déclinées dans le Plan Sénégal Emergent, qui expriment ma forte volonté d'accélérer le processus de territorialisation des politiques publiques pour favoriser une meilleure compétitivité de nos territoires, gage d'une création massive d'emplois et d'une croissance accélérée, inclusive, durable et mieux répartie sur l'ensemble du pays. Il s'agit d'une lutte au quotidien contre les déséquilibres, les injustices et les dysfonctionnements.

Pour moi, œuvrer à garantir l'équité de nos territoires et l'égalité des Sénégalais est la seule forme de lutte contre les injustices et les inégalités. Il n'y a qu'un Sénégal, quel que soit le lieu où l'on vit, c'est le Sénégal de tous, le Sénégal pour tous.

Vous l'avez constaté, le territoire national fait l'objet en ce moment d'une transformation structurelle majeure avec la réalisation d'un éventail de chantiers dans tout le pays et dans tous les secteurs qui influent sur la qualité de vie de nos compatriotes.

Il nous faut cependant, admettre que la plupart des outils de planification spatiale élaborés pour asseoir un développement harmonieux et durable du territoire national, n'ont jusque-là connu qu'une très faible application.

En effet, les choix d'implantation de projets structurants, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des plans directeurs et programmes d'investissement ont très peu tenu compte des orientations existantes en matière d'aménagement du territoire.

D'où l'occupation anarchique de la voie publique et des zones impropres à l'habitat qui impactent négativement le cadre et la qualité de vie des populations ainsi que l'image de nos collectivités territoriales.

Nous constatons tous, pour le regretter, dans le cadre de la mise en œuvre des projets phares du Gouvernement, comment l'absence de politiques

d'aménagement du territoire peut impacter la réalisation d'infrastructures socio-économiques. En effet, l'augmentation des coûts économiques et sociaux induits par les déguerpissements et les indemnités y afférentes est une réalité de notre quotidien. Une réalité à laquelle nous devons ensemble trouver des solutions durables qui passent nécessairement par le respect des prescriptions de la planification spatiale.

Nous constatons, plus gravement encore, combien les conflits récurrents générés par les imprécisions des limites territoriales plombent les projets d'envergure portés par les départements, villes et communes, privant ainsi ces territoires d'importantes opportunités d'investissements et de projets créateurs d'emplois et de richesses.

C'est pourquoi, parallèlement à la mise en œuvre de programmes d'urgence visant à résoudre les problèmes prioritaires identifiés et à améliorer la vie des populations rurales et urbaines, j'avais instruit qu'une vaste réflexion soit entreprise pour élaborer le Plan national d'Aménagement et de Développement territorial (PNADT), afin de repositionner l'aménagement du territoire au cœur des politiques publiques. Il s'agissait, pour le Gouvernement, de mettre la prospective spatiale et territoriale à la place qui doit être la sienne, pour une meilleure prise en compte des générations présentes et futures.

Il est apparu au cours de nos travaux que le PNADT a fixé les grandes orientations en matière d'organisation spatiale en tenant compte, d'une part, des potentialités et des contraintes de nos territoires et, d'autre part, des orientations retenues dans le Plan Sénégal Emergent.

Cet ambitieux outil de planification spatiale a défini une armature urbaine plus équilibrée et a établi les principes régissant la localisation des grandes infrastructures, des grands équipements et des services collectifs d'intérêt national pour les prochaines années. Le PNADT intègre par ailleurs les défis et enjeux de l'heure, notamment l'aménagement numérique du territoire, le changement climatique, les récentes découvertes de gaz et de pétrole le long de nos côtes, l'industrialisation du pays, la sécurité, l'articulation de nos interventions avec les actions d'aménagement projetées au niveau communautaire, etc.

La mise en œuvre du PNADT contribuera à assurer la cohérence spatiale des projets socio-économiques et géostratégiques de l'État.

C'est la raison pour laquelle, j'approuve le Plan national d'Aménagement et de Développement territorial (PNADT) et valide l'ensemble des outils qui doivent faciliter sa mise en œuvre à savoir :

- la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement durable des Territoires (LOADT) ;
- le Fonds d'impulsion à l'Aménagement et au Développement territorial (FIADT) ;
- le Visa de localisation ;
- les Zones d'aménagement différé ;
- l'Observatoire national des Territoires ;
- la commission nationale de toponymie qui sera chargée de conserver et de développer le patrimoine toponymique national ;
- la stratégie nationale de correction des incohérences territoriales mise en place par l'ANAT et la Direction générale de l'Administration territoriale (DGAT) du ministère de l'Intérieur ;
- la modernisation et la densification du réseau géodésique national.

A partir d'aujourd'hui le PNADT, réceptacle spatial du PSE, devra être considéré comme le référentiel de base pour un aménagement harmonieux et durable du territoire national. Il nous permet d'affronter en face les défis qui nous interpellent, notamment :

- le désenclavement de nos territoires ;
- le rééquilibrage de notre armature urbaine ;
- la résolution des problèmes d'incohérence territoriale ;
- l'industrialisation du pays ;
- la reforestation durable du territoire national ;
- la modernisation de nos systèmes productifs locaux ;
- l'accès universel aux services socio-économiques et administratifs ;
- la réduction drastique de l'exode rural et la lutte contre l'émigration clandestine ;
- la libération des zones à risques ;
- la préservation et la sécurisation des espaces destinés aux futurs projets.

J'invite donc tous les acteurs confondus à faire de ce document prospectif le leur et de recourir scrupuleusement aux orientations consignées pour un Sénégal Emergent dans un développement harmonieux et durable à l'horizon 2035.

Monsieur Oumar GUEYE, Ministre des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires (MCTDAT)

Dès son accession à la magistrature suprême, Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal, conscient des énormes disparités de développement du territoire national avait exprimé sa volonté de s'appuyer sur une bonne organisation spatiale pour doter le Sénégal de territoires viables, capables de porter, de façon harmonieuse, le développement du pays. C'est ainsi que, lors du Conseil présidentiel sur les inondations du 19 septembre 2012, le chef de l'Etat avait instruit le Gouvernement d'élaborer un nouveau Plan national d'Aménagement du Territoire qui intègre le Développement territorial.

Après la mise en place du comité technique et le lancement du processus d'élaboration du Plan national d'Aménagement et de Développement territorial (PNADT) par la Commission nationale d'Aménagement du territoire, une série de rencontres et d'évènements avait été initiée par mon département pour rendre la démarche participative, inclusive et itérative. D'ailleurs, je remercie tous les acteurs qui ont apporté leurs concours à l'élaboration de ce plan.

Aujourd'hui, notre pays dispose d'un outil intelligent d'organisation spatiale qui facilite le déploiement du Plan Sénégal Emergent (PSE) au niveau de nos Collectivités territoriales. Ces dernières sont les réceptacles spatiaux de nos politiques publiques et le Plan national d'Aménagement et de Développement

territorial (PNADT) est l'outil de pilotage qui nous permet de les construire de façon durable en tenant compte des enjeux et défis qui nous interpellent aujourd'hui comme demain.

J'invite donc, toutes les institutions, les organisations ainsi que tous les acteurs de se l'approprier et d'adopter toutes ses orientations dans le cadre de l'application de leurs politiques.

J'adresse mes vives félicitations à Monsieur le Président de la République, Son Excellence Monsieur Macky SALL pour le travail accompli depuis qu'il est à la tête du pays.



Monsieur Mamadou DJIGO, Directeur général de l'Agence nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT)



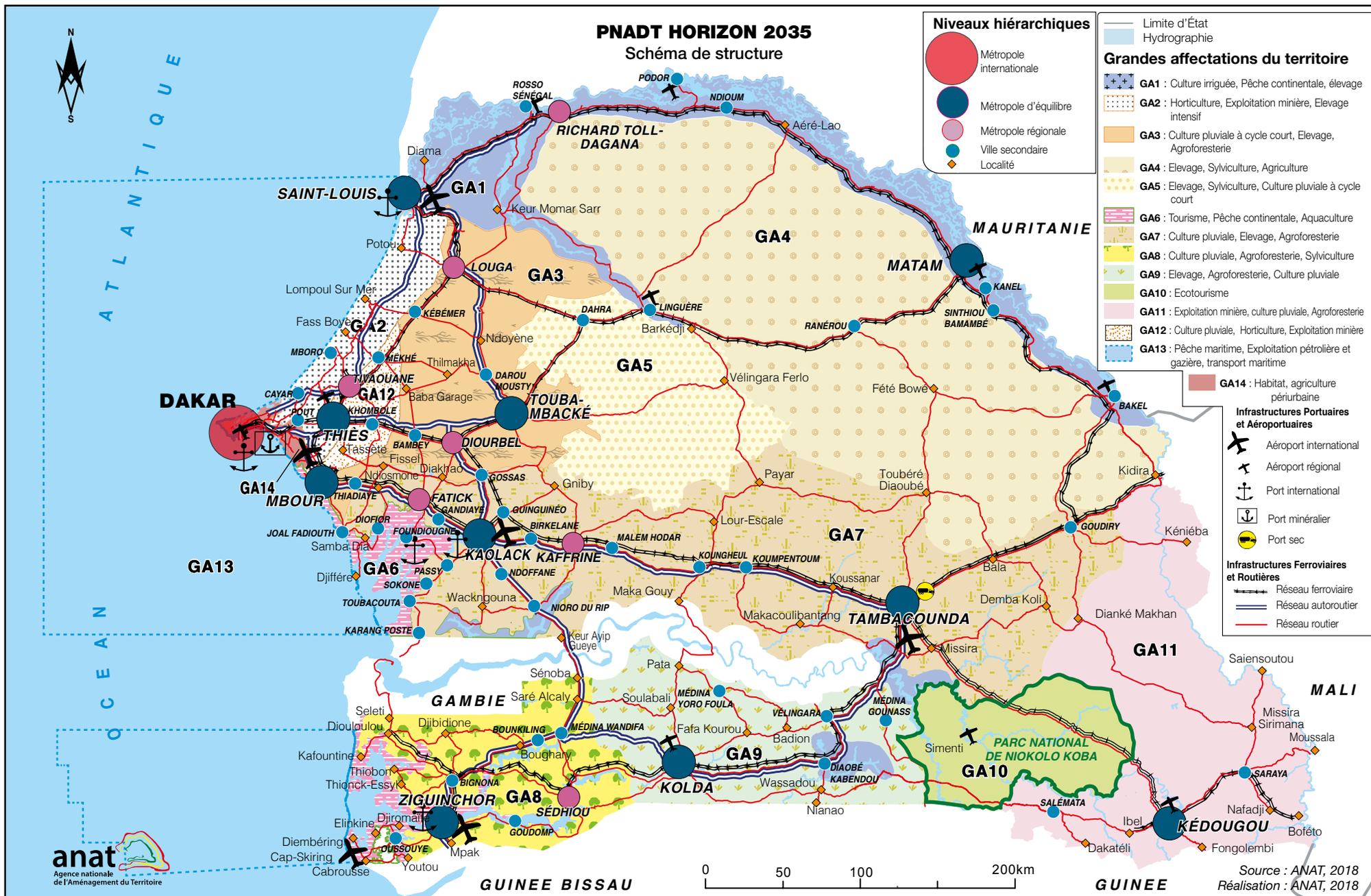
Pour matérialiser la vision du Président de la République, le Ministère des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires par le biais de l'Agence nationale de l'Aménagement du Territoire, a mobilisé l'ensemble des ministères, de l'administration territoriale, des élus locaux et des acteurs privés nationaux et internationaux pour relever les défis de notre organisation spatiale. L'ANAT a adopté une démarche stratégique de partenariat, de mutualisation et de décloisonnement pour élaborer le Plan national d'Aménagement et de Développement territorial (PNADT) du Sénégal. Cet outil qui projette le territoire sénégalais dans les quinze (15)

prochaines années, est le résultat d'une combinaison systémique de toutes les intelligences de notre pays. Sa mise en œuvre permettra de répartir de façon intelligente et équitable les infrastructures, les équipements et les services. Elle permettra aussi de bien accueillir les prochaines générations et de garantir à tous l'accès aux services sociaux de base.

J'adresse mes remerciements les plus soutenus à Son Excellence, Monsieur Macky Sall, Président de la République du Sénégal pour sa confiance, à tous les ministres qui ont eu à apporter leurs concours au processus d'élaboration avec une mention particulière à Monsieur Oumar Gueye, Ministre des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires qui a été un acteur clé et précieux pour l'aboutissement de ce travail fastidieux.

Je remercie aussi tout le personnel de l'ANAT pour leur engagement, tous les partenaires sans exception et tous les acteurs qui ont eu à participer au processus d'élaboration du PNADT.

PNADT HORIZON 2035
Schéma de structure



Niveaux hiérarchiques

- Métropole internationale
- Métropole d'équilibre
- Métropole régionale
- Ville secondaire
- ◆ Localité

Grandes affectations du territoire

- GA1 : Culture irriguée, Pêche continentale, élevage
- GA2 : Horticulture, Exploitation minière, Elevage intensif
- GA3 : Culture pluviale à cycle court, Elevage, Agroforesterie
- GA4 : Elevage, Sylviculture, Agriculture
- GA5 : Elevage, Sylviculture, Culture pluviale à cycle court
- GA6 : Tourisme, Pêche continentale, Aquaculture
- GA7 : Culture pluviale, Elevage, Agroforesterie
- GA8 : Culture pluviale, Agroforesterie, Sylviculture
- GA9 : Elevage, Agroforesterie, Culture pluviale
- GA10 : Ecotourisme
- GA11 : Exploitation minière, culture pluviale, Agroforesterie
- GA12 : Culture pluviale, Horticulture, Exploitation minière
- GA13 : Pêche maritime, Exploitation pétrolière et gazière, transport maritime
- GA14 : Habitat, agriculture périurbaine

Infrastructures Portuaires et Aéroportuaires

- ✈ Aéroport international
- ✈ Aéroport régional
- ⚓ Port international
- ⚓ Port minéralier
- ⚓ Port sec

Infrastructures Ferroviaires et Routières

- Réseau ferroviaire
- Réseau autoroutier
- Réseau routier

Sous l'autorité de :

Monsieur Oumar GUEYE, Ministre des Collectivités Territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires (MCTDAT)

Sous la direction de :

Monsieur Mamadou DJIGO, Directeur général de l'Agence nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT)

L'équipe de rédaction du PNADT

M. Serigne DIA, *Directeur de la Planification spatiale, Chef du projet*
Mme Oumou Kalsom Khoulé SECK, *Chef de Division Suivi des politiques publiques*
M. Djimé TIGANA, *Chef de Division Planification territoriale*
M. Ousmane THIAM, *Chef du Service régional de l'Aménagement et du Développement territorial de Tambacounda*
M. Mouhamadou Bachir THIAW, *Direction de la Planification spatiale*
M. Modou FALL, *Chef du Service régional de l'Aménagement et du Développement territorial de Fatick*
M. Seydou BA, *Direction de la Planification spatiale*
M. Ibrahima DIOUF, *Direction de la Planification spatiale*
M. Cheikh FALL, *Chef du Service Régional de l'Aménagement et du Développement territorial de Louga*
Mme Fatou Gueye NDIAYE, *Direction de la Planification spatiale*

Analyse spatiale et cartographie du PNADT

M. Oumar KA, *Directeur des Travaux géographiques et de la Cartographie*
M. Ibrahima NDIAYE, *Chef de Division des Levés terrestres et aérospatiaux*
M. Madiabe DIOUF, *Chef de Division Cartographie et SIG*
M. Alain AOUTA, *Géomaticien*
M. Benilde OUDIANE, *Géomaticien*
Mme Awa NDOYE, *Géomaticienne*
M. Ibrahima DIEDHIOU, *Géomaticien*
M. Moussé Y. NDIAYE, *Géomaticien*
M. Mawade NIASSE, *Géomaticien*
M. Serigne Babacar CISSE, *Géomaticien*
M. Abdou Karim MBENGUE, *Géomaticien*
M. Mamadou NDIAYE, *Géomaticien*
Mme Mariama Mbissine DIOUF, *Géomaticienne*
Mme Khady KAMA, *Géomaticienne*
M. Omar YOUM, *Géomaticien*

Appui technique

M. Aboubakry GOLLOCK, *Directeur du Développement territorial*
M. Abdoul Aziz MBAYE, *Responsable informatique*
M. Serge COLY, *Chef de la Division Suivi-Evaluation et Prospective, Direction du développement territorial*
Mme Faty Bineta MBODJI, *Direction du Développement Territorial*
M. Mamoudou Aliou BA, *Chef de Division Etudes et Projets, Direction du Développement territorial*
M. Lamine CISSOKHO, *Chef du Service Régional de l'Aménagement et du Développement Territorial de Thiès*
M. Daouda THIANDOUM, *Chef du Service Régional de l'Aménagement et du Développement Territorial de Dakar*
M. Ibrahima DIARRA, *Chef du Service régional de l'Aménagement et du Développement Territorial de Saint-louis*
M. Aimé BOISSY, *Chef du Service Régional de l'Aménagement et du Développement Territorial de Ziguinchor*
M. Cheikh Ahmet Tidiane DIOP, *ancien Directeur de la planification spatiale de l'ANAT*
M. Mamadou SAMB, *ancien Directeur de la planification spatiale de l'ANAT*

L'équipe de support

M. Mamadou GASSAMA, *Président du conseil de surveillance de l'ANAT*
M. Ousmane SECK, *Secrétaire général*
M. Ismaila ANNE, *Directeur administratif et financier*
M. Basile Diomaye FAYE, *Agent comptable principal*
M. Abdourahmane SY, *Responsable de la Cellule Communication et Marketing*
M. Salif Kébé SAKHO, *Cellule Communication ANAT*
M. Alioune DIONGUE, *Responsable de la Cellule d'Audit et de Contrôle*
M. Malick CISSE, *Chef de Division Comptabilité*
M. Baba Amadou CISSÉ, *Responsable passation de marchés*
Mme Lucie MBAYE, *Chef de Division financière*
M. Mamadou THIAW, *Secrétaire exécutif du PNADT*
M. Lamine MBAYE, *Responsable administratif et financier du PNADT*
Mme Boury DIONGUE, *Responsable Relations institutionnelles*
Mme Khady DIALLO, *Responsable Ressources humaines*
Mme Marie Virginie SENE, *Assistante du Directeur général de l'ANAT*
M. Aboubacar SALL, *Conseiller du Directeur général de l'ANAT*
M. Mouhamadou El Bachir DIOP, *Conseiller du Directeur général de l'ANAT*
M. Mamadou DIOUF, *ancien Directeur administratif et financier*
M. Tarciscius Siméon TENDENG, *ancien Agent comptable principal*
Mme Ndeye Penda DIAGNE, *ancienne Agent comptable principal*
M. Ibrahima FALL, *ancien Secrétaire général*

AVEC L'ACCOMPAGNEMENT DE :

IDEV-IC

- M. Alexis CAMPAL**, *Expert Aménagement du Territoire (ancien Directeur de l'Aménagement du Territoire)*
M. Ousseynou DIOP, *Environnementaliste*
M. Mamadou SOME, *Démographe*
Mme Ndeye Bigué DIOP, *Aménagiste*
M. Ndiaga DIOP, *Environnementaliste*
M. Mamadou BA, *Spécialiste en décentralisation*

Groupe d'Etude, de Recherche et d'Appui au Développement (GERAD)

- Pr. Amadou DIOP**, *Géographe & Aménagiste*
Mme Aby NDAO, *Sociologue*
M. Antoine EVIN, *Cartographe*
M. Jean-Michel EVIN, *Prospectiviste*
M. Aboubacry Demba LOM, *Economiste/planificateur (ancien Directeur de la Planification)*
M. El Hadji Mamadou Ndiaye, *Expert en transport/logistique*

INTECH-PRO

- Pr. Aboubacar Chedikh BEYE**, *Expert Sciences et Génie des matériaux*
M. Amadou KANE, *Expert technologies alimentaires*
Mme Khady BEYE CAMARA, *Expert en finances*

UNIVERSITAIRES

- Pr. Mouhamadou Mawloud DIAKHATE**, *Géographe/Aménagiste, Université Gaston Berger de Saint-Louis*
Dr. Mounirou Ndiaye, *Economiste, Enseignant-chercheur, Université de Thiès*
Dr. Abdourhamane Mbade SENE, *Géographe/Aménagiste, Enseignant-chercheur, Université Assane SECK de Ziguinchor*
Dr. Massamba GUEYE, *Enseignant-chercheur, Université Cheikh A. Diop de Dakar*

INFOGRAPHIE

- M. Karim Dimé**, *Infographiste*

LE COMITÉ TECHNIQUE RESTREINT (CTR)

- M. Moctar DIATTARA**, *Programme National de Développement Local (PNDL)*
M. Momath NDIAYE, *Direction de l'Appui au développement local*
Mme Fatou D. DIACK, *Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP)*
M. Djibril Waly NDIAYE, *Direction Générale du Budget*
M. Colonel Modou Moustapha SARR, *Direction des Eaux et Forêts, Chasses et Conservation des Sols*
M. Lamine LABOU, *Direction Générale de la Prévision et des Etudes Economiques (DGPPE)*
M. Pape AMAR, *Agence de la Promotion de l'Investissement et des Grands travaux (APIX)*
M. Mamadou NDAO, *Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE)*
M. Mamadou Tahirou GANO, *Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques (DGPPE)*
M. Babacar THIAM, *Agence de Développement Local (ADL)*
M. Khalil Rakhmane NDIAYE, *Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent (BOS - PSE)*
Mme Ndeye Marieme SAMB, *Agence de Développement Municipal (ADM)*
M. Momar GUEYE, *Direction des Stratégies de Développement Territorial*
Mme Fatoumata Bintou Camara FALL, *Direction des Collectivités Territoriales (DCT)*
M. Baboucar Mboundir NGOM, *Direction Générale de l'Administration Territoriale (DGAT)*
M. Moctar SALL, *Direction et de la Planification des Ressources en Eau (DGPPE)*
Mme Mame Sokhena DIOUCK, *Direction de l'Environnement et des Etablissements Classes (DEEC)*
M. Abdoulaye DIOUF, *Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Architecture (DGUA)*
M. Jean Pierre Diamane BAHOU, *Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)*
M. Amadou NIANG, *Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID)*
M. Moussa CAMARA, *Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA)*
M. Malick SOW, *Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA)*

LES PRÉSIDENTS DES COMITÉS RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT (CRD)

- Gouverneur de la région de Dakar**
Gouverneur de la région de Diourbel
Gouverneur de la région de Fatick
Gouverneur de la région de Kaffrine
Gouverneur de la région de Kaolack
Gouverneur de la région de Kédougou
Gouverneur de la région de Kolda
Gouverneur de la région de Louga
Gouverneur de la région de Matam
Gouverneur de la région de Saint-Louis
Gouverneur de la région de Sédhiou
Gouverneur de la région de Tambacounda
Gouverneur de la région de Thiès
Gouverneur de la région de Ziguinchor

Avant-propos

L'élaboration du PNADT intervient dans un contexte marqué par l'avènement de l'Acte III de la décentralisation et du Plan Sénégal émergent (PSE). Ces deux initiatives majeures ont rendu nécessaire la redéfinition des orientations et options d'aménagement du territoire national. En effet, pour la mise en œuvre de cette réforme et la mise en cohérence des interventions structurantes de l'Etat (PSE), il est important de disposer d'une stratégie d'aménagement du territoire avec une approche de développement territorial retenant la perspective de recombinaison des territoires en relation avec les dotations factorielles et les dynamiques socio-économiques émergentes.

Le processus d'élaboration a été piloté par le Ministère des Collectivités Territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires (MCTDAT), à travers l'Agence nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT).

Ce document constitue la synthèse du rapport global du PNADT. Après le rappel du contexte et des objectifs, le document présente successivement :

- Les enjeux majeurs d'aménagement et de développement du territoire issus de l'analyse systémique du territoire ;
- Les orientations stratégiques ;
- Les propositions d'aménagements structurants et de développement territorial qui régissent le schéma de structure du PNADT ;
- Les outils et instruments préconisés pour sa mise en œuvre.



Autoroute Dakar-AIBD

Sommaire

1. Contexte et objectifs du PNADT	17
2. Méthodologie : un processus participatif et inclusif	18
3. Analyse du territoire : Enjeux d'aménagement et de développement.....	19
4. Vision et orientations stratégiques	27
5. Propositions d'aménagement et de développement : les grandes lignes.....	35
6. Instruments de mise en oeuvre du PNADT.....	46

Liste des cartes

Carte 1. Hiérarchie fonctionnelle des établissements humains.....	36
Carte 2. Les grandes affectations du territoire	39
Carte 3. Structure économique du territoire	40
Carte 4. Réseau des infrastructures de transport structurantes.....	41
Carte 5. Infrastructures énergétiques structurantes.....	42
Carte 6. Actions sur la maîtrise des eaux de surface	43
Carte 7. Répartition des écoles de formation professionnelle projetées	44
Carte 8. Répartition spatiale des types d'industries	45

Liste des tableaux

Tableau 1. Population tendancielle et souhaitée des métropoles d'équilibre à l'horizon 2035.....	37
--	----

Liste des figures

Figure 1 : Dispositif de pilotage du processus d'élaboration du PNADT	18
Figure 2 : Schéma général des scénarii	27
Figure 3 : Schéma de cohérence entre le PSE et le PNADT	34
Figure 4 : Système national de planification proposé par le PNADT	46

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PNADT

En 1997, le Conseil interministériel sur l'Aménagement du territoire avait adopté le Plan national d'Aménagement du Territoire (PNAT) et recommandé la mise en place d'une Loi d'Orientation pour l'Aménagement du Territoire (LOAT) et d'un Fonds d'impulsion à l'Aménagement du Territoire (FIAT). Ces instruments n'ont pas été adoptés, ce qui justifie en partie une faible mise en œuvre du PNAT. Ainsi, aujourd'hui, le territoire est encore caractérisé par les mêmes dysfonctionnements identifiés lors de l'élaboration du PNAT, notamment :

- des déséquilibres territoriaux importants d'une part, entre Dakar et les autres régions et d'autre part, entre la partie Ouest et l'Est du pays ;
- une faible valorisation des ressources et potentialités des territoires ;
- une faible capacité d'intervention des collectivités territoriales ;
- le déficit d'intégration de certaines parties du territoire ;
- l'occupation de zones à risques.

Fort de ce constat, l'Etat du Sénégal a initié une nouvelle réforme dénommée « Acte III de la décentralisation » en 2013, dont l'objectif est d'organiser le Sénégal « en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable » et un nouveau cadre de référence de la politique économique et sociale de l'Etat dénommé Plan Sénégal Émergent (PSE) en 2014.

Pour corriger les dysfonctionnements constatés sur le territoire, l'Etat, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Acte III de la décentralisation, a

décidé d'élaborer le Plan national d'Aménagement et de Développement Territorial (PNADT) qui se substitue au PNAT afin de mieux intégrer la dimension développement territorial.

L'objectif général du PNADT est de « promouvoir le développement du Sénégal à partir de ses territoires, par une bonne structuration de l'espace et une valorisation durable des ressources et potentialités ».

Il s'agit, à travers le PNADT, de doter le Sénégal d'un outil intégré et partagé d'aménagement et développement du territoire, cadre de référence spatiale pour la territorialisation des politiques publiques. Les objectifs spécifiques visés consistent à :

- assurer une bonne structuration du territoire par une armature urbaine équilibrée et un réseau adéquat d'infrastructures et d'équipements ;
- promouvoir l'émergence de pôles de développement par une valorisation durable et cohérente des ressources et potentialités des territoires ;
- assurer l'équité territoriale dans l'accès aux services publics ;
- doter les territoires de facteurs de production performants ;
- promouvoir une bonne cohérence territoriale ;
- promouvoir une bonne maîtrise de l'information territoriale ;
- renforcer l'intégration du Sénégal au niveau sous-régional et mondial.

2. METHODOLOGIE : un processus participatif et inclusif

Le processus d'élaboration du PNADT est piloté par un comité technique restreint présidé par le Directeur général de l'ANAT et regroupant les structures stratégiques de l'Etat. La conduite technique des travaux est assurée par une équipe-projet mise en place au sein de l'ANAT. Des bureaux d'études et des experts universitaires et indépendants ont été sélectionnés pour apporter un appui technique à l'équipe-projet.

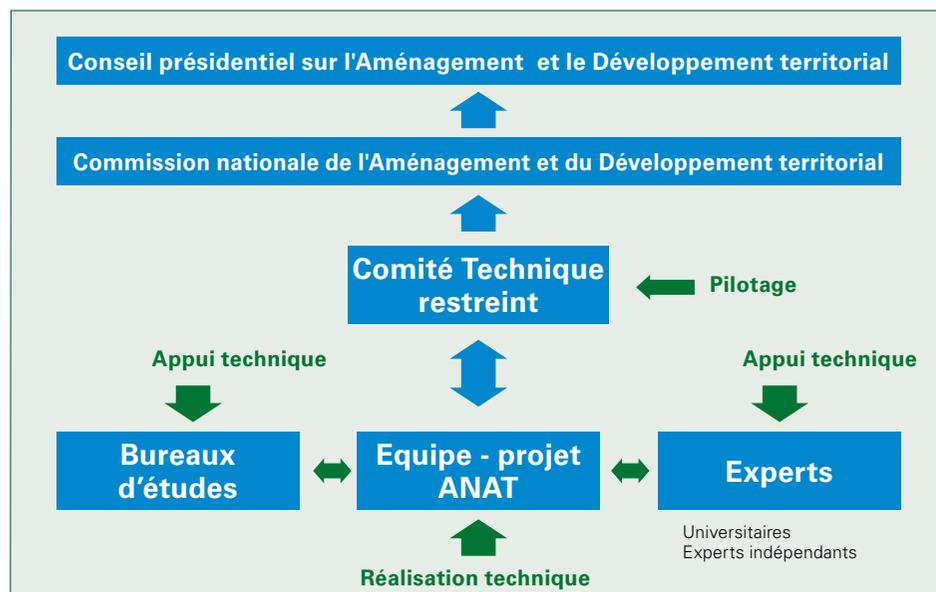


Figure 1. Dispositif de pilotage du processus d'élaboration du PNADT

Le Conseil Présidentiel sur l'Aménagement et le Développement territorial (CPAT), placé sous la présidence du Président de la République, définit les orientations et les objectifs de la politique d'aménagement et de développement territorial, rend les arbitrages définitifs et adopte le Plan national d'Aménagement et de Développement territorial.

La Commission nationale de l'Aménagement et du Développement territorial (CNADT), présidée par le Ministre en charge de l'aménagement

du territoire, est composée des différentes structures centrales de l'Etat. Elle est chargée de valider les objectifs, la méthodologie d'élaboration du PNADT et les principaux livrables.

Le processus d'élaboration du PNADT a été lancé en Décembre 2014 par la CNADT. Il comprend deux (02) principales phases : le diagnostic territorial et la phase de formulation du projet d'aménagement et de développement territorial.

Le processus a été participatif et inclusif avec une bonne implication des acteurs centraux et territoriaux. En effet, l'élaboration du PNADT a été rythmée par une série de rencontres avec les acteurs notamment :

- la réunion de la commission nationale de l'aménagement du territoire pour le lancement ;
- les réunions d'étapes du comité technique restreint ;
- les neuf (9) réunions de comités techniques thématiques pour la validation des études thématiques ayant permis de réaliser un diagnostic exhaustif du territoire ;
- les 14 comités régionaux de développement (CRD) présidés par les gouverneurs dans les différentes régions du pays qui ont permis de partager le rapport du bilan-diagnostic du PNADT et d'identifier les enjeux d'aménagement et de développement de chaque région ;
- l'atelier national de prospective territoriale ;
- La conférence nationale sur l'aménagement et l'attractivité du territoire, organisée les 9 et 10 juillet 2018 et présidée par son Excellence Monsieur Macky SALL Président de la République ;
- L'atelier national de pré-validation organisé le 31 Octobre 2019.

Le PNADT a été adopté par le Conseil présidentiel sur l'Aménagement du territoire qui s'est tenu le 24 janvier 2020.

3. ANALYSE DU TERRITOIRE : ENJEUX D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

L'élaboration du PNADT a démarré par une phase de diagnostic du territoire national. Cette étape a permis de procéder à une analyse exhaustive et systémique du territoire et d'identifier, pour chacune des thématiques

retenues, les grands enjeux d'aménagement et de développement territorial.

3.1. Environnement et ressources naturelles

ATOUS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES	ENJEUX MAJEURS
<ul style="list-style-type: none"> • Importance et diversité des ressources naturelles : ressources en eau, littoral long de 718 km, Biodiversité (faune, flore), fortes potentialités en ressources minières, importantes réserves de gaz naturel et de pétrole offshore, important potentiel en énergies renouvelables, important potentiel halieutique ; • Projets et programmes de gestion de l'environnement, des ressources naturelles et des risques ; • Existence de zones de conservation et de préservation de l'environnement (Aires marines protégées, forêts classées, Réserves naturelles, Parcs, etc.) ; • Coopération transfrontalière et sous-régionale dans la conservation de la biodiversité ; • Institutions de recherche et de suivi dans la gestion de l'environnement et la valorisation des ressources naturelles ; • Dynamiques internationales pour le développement durable et l'adaptation aux changements climatiques (ODD, agendas internationaux, COP, financements verts, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> • Déficit de connaissance des ressources et potentialités naturelles ; • Problématique de la qualité de l'eau, baisse du niveau des nappes souterraines, Salinisation des eaux (avancées de la langue salée et du biseau salé), ensablement des cours d'eau, colonisation des cours d'eau par les plantes envahissantes ; • Ensablement des cuvettes maraichères ; • Pollution (sol, cours d'eau, nappes, air), dégradation des terres ; • Perte de biodiversité ; • Faiblesse du système de gestion, de suivi et de contrôle de l'environnement et des ressources naturelles ; • Insuffisance des équipements collectifs de traitement des déchets (déchets industriels, déchets dangereux) ; • Changement climatique ; • Risques naturels (érosion côtière, inondation, sécheresse,...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne gouvernance et gestion intégrée de l'environnement et des ressources naturelles ; • Meilleure connaissance des ressources naturelles ; • Exploitation durable des ressources naturelles ; • Adaptation au changement climatique.

3.2. Développement humain

ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

ATOUPS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES	ENJEUX MAJEURS
<ul style="list-style-type: none"> Projets et programmes de renforcement des services sociaux de base ; Densification des cartes sanitaire et scolaire ; Amélioration du niveau d'accès à l'eau potable, l'électrification, et l'assainissement ; Financement (État, apports sociaux de la diaspora, secteur privé, ONG, entreprises). 	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance et déficit de pérennisation des résultats des projets et programmes sociaux ; Fortes disparités territoriales dans l'accès aux services de base ; Déficit de l'offre sociale en équipements et services sociaux de base ; Cherté des services sociaux de base ; Faible niveau de la qualité des services publics ; Faiblesse des systèmes de planification des besoins en services sociaux de base ; Faible prise en compte de certaines maladies chroniques dans les politiques nationales de santé (diabète, maladies cardiovasculaires, hypertension). 	<ul style="list-style-type: none"> Atteinte des objectifs des ODD en termes de couverture en services sociaux de base ; Réduction des inégalités dans l'accès aux services sociaux de base ; Amélioration de la qualité des services sociaux de base ; Réduction de la dépendance extérieure pour l'accès à certains soins ; Prise en charge des maladies chroniques dans les politiques nationales de santé et des risques épidémiologiques ; Amélioration de l'hygiène et de la qualité des aliments.

HABITAT, CADRE DE VIE ET RISQUES

ATOUPS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES	ENJEUX MAJEURS
<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité de matériaux de construction ; Disponibilité du foncier ; Politique de promotion de l'habitat ; Projets d'amélioration du cadre de vie et de gestion des risques. 	<ul style="list-style-type: none"> Cherté du logement ; Forte spéculation foncière ; Qualité médiocre du cadre de vie ; Occupation irrégulière de l'espace public ; Installations de population dans des zones non constructibles ; Non-respect des normes de construction et des règles d'urbanisme et d'habitat ; Mélange entre habitat et activités de nuisance dans les zones urbaines ; Faiblesse des dispositifs de prévention et de gestion des risques ; Changement climatique ; Risques naturels et anthropiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Facilitation de l'accès à un logement décent ; Renforcement des équipements collectifs ; Réduction des pollutions ; Lutte contre l'occupation anarchique de la voirie et des espaces publics ; Renforcement du réseau d'assainissement et du système de gestion des déchets ; Renforcement du système de prévention et de gestion des risques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATOUS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES	ENJEUX MAJEURS
<ul style="list-style-type: none"> • Existence des dispositifs de sécurité publique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des dispositifs de sécurité ; • Récurrence des actes de délinquances ; • Insécurité ; • Menaces terroristes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la sécurité publique.

PROTECTION SOCIALE

ATOUS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES	ENJEUX MAJEURS
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une solidarité familiale ; • Apports sociaux des migrants ; • Existence de dispositifs de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de pauvreté et de vulnérabilité important ; • Faiblesse des systèmes de protection sociale et prise en charge des couches vulnérables ; • Absence de système d'assurance chômage ; • Précarité de l'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du système de protection sociale.

QUALIFICATION ET EMPLOI

ATOUS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES	ENJEUX MAJEURS
<ul style="list-style-type: none"> • Projets et programmes de développement du capital humain ; • Densification des cartes universitaire et de la formation professionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Déficit de synergie des projets et programmes de développement du capital humain ; • Niveau élevé de dépendance socioéconomique des jeunes ; • Chômage ; • Déperdition scolaire ; • Inadéquation emploi/formation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du capital humain ; • Promotion de la formation professionnelle et de l'emploi.

3.3. Dynamiques démographiques et spatiales

DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

ATOUPS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES	ENJEUX MAJEURS
<ul style="list-style-type: none"> • Cadre institutionnel et politique ; • Démographie très dynamique ; • Transition démographique dynamique ; • Jeunesse de la population ; • Renouvellement interne de la population ; • Forte mobilité géographique interne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Coefficient de dépendance démographique élevé ; • Mortalité, infanto-juvénile encore élevée ; • Faiblesses dans la mise en œuvre des politiques de population ; • Persistance de certaines maladies graves. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du coefficient de dépendance démographique ; • Capture du dividende démographique ; • Valorisation de la migration internationale et de ses retombées socio-économiques ; • Gestion durable des migrations internes et sous-régionales ; • Contrôle sur le processus de transition urbaine.

DYNAMIQUES SPATIALES

ATOUPS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES	ENJEUX MAJEURS
<ul style="list-style-type: none"> • Densification continue du réseau d'établissements humains ; • Urbanisation et métropolisation ; • Forte mobilité géographique interne ; • Corridors intérieurs et transfrontaliers dynamiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Urbanisation non maîtrisée ; • Étalement urbain ; • Incohérences territoriales induites par certaines évolutions spatiales ; • Hiérarchie urbaine lâche ; • Problèmes de mobilité ; • Émigration / immigration internationales non maîtrisées ; • Répartition spatiale déséquilibrée de la population et persistance de la fracture Est-Ouest. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise de l'exode rural ; • Atténuation des disparités démographiques Est-Ouest ; • Maintien de l'équilibre entre population urbaine et population rurale ; • Rééquilibrage de l'armature urbaine ; • Maîtrise de l'urbanisation ; • Renforcement de la résilience des territoires.

3.4. Système productif

SECTEUR PRIMAIRE

ATOUS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES	ENJEUX MAJEURS
<ul style="list-style-type: none"> • Importante population agricole (70% de la population) ; • Production agricole et forestière diversifiée (céréales et autres) ; • Ressources naturelles ; • Production animale diversifiée (volaille et cheptel) ; • Pêche artisanale dynamique ; • Aménagements hydro-agricoles ; • Quais de débarquements et aires de transformation ; • Promotion de l'aquaculture ; • Demande mondiale en produits agricoles (mangue, anacarde, haricots, radis, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> • Exode rural ; • Forte dépendance de l'agriculture à la pluviométrie ; • Faible maîtrise de l'eau pour l'agriculture et l'élevage ; • Inefficacité de la subvention à la production nationale (agriculture, élevage, pêche) ; • Economie primaire rudimentaire (faible mécanisation, pratiques agricoles, etc.) ; • Faiblesse de la commercialisation des produits agricoles ; • Conflits entre agriculteurs et éleveurs ; • Dégradation des terres ; • Déforestation ; • Surexploitation des ressources halieutiques ; • Insuffisance de la production du secteur primaire ; • Insécurité alimentaire ; • Changement climatique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance économique inclusive ; • Autosuffisance et sécurité alimentaires ; • Création d'emplois et de richesses ; • Réduction du déficit commercial ; • Amélioration de l'attractivité des territoires.

SECTEURS SECONDAIRE ET TERTIAIRE

ATOUS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES	ENJEUX MAJEURS
<ul style="list-style-type: none"> • Demande mondiale en minerais ; • Initiatives de transformation et de valorisation des produits locaux ; • Secteur du BTP en émergence (ciment, fer, béton, créateur d'emplois etc...) ; • Secteur artisanal dynamique et diversifié (savoir-faire, pôles spécialisés, pourvoyeur d'emplois) ; • Grandes unités industrielles ; • Existence de zones industrielles ; • Hub de services régional de Dakar ; • Infrastructures touristiques ; • Secteur de transport créateur d'emplois dynamique ; • Commerce intérieur et sous-régional dynamique ; • Equipements et infrastructures commerciaux existants (CICES, marchés, supermarchés). 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible niveau de valorisation des produits agricoles, forestiers, pastoraux, halieutiques et miniers ; • Faible structuration des chaînes de valeur (collecte, transformation, conservation, distribution) ; • Déficit d'articulation entre les secteurs économiques ; • Faible productivité de l'économie ; • Forte extraversion de l'économie ; • Accès difficile à la commande publique des entreprises nationales ; • Faibles capacités des acteurs ; • Dépendance technologique ; • Main d'œuvre généralement peu qualifiée ; • Insuffisant maillage du territoire en zones d'activités économiques ; • Faible articulation entre la stratégie commerciale et la production locale ; • Forte présence de l'informel dans l'économie ; • Forte concentration des activités économiques à Dakar ; • Faible intégration économique des territoires ; • Risques naturels. 	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance économique inclusive ; • Autosuffisance et sécurité alimentaires ; • Création d'emplois et de richesses ; • Réduction du déficit commercial ; • Amélioration de l'attractivité des territoires.

3.5. Appui à la production

ATOUS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES	ENJEUX MAJEURS
<ul style="list-style-type: none"> • Stabilité macroéconomique ; • Environnement des affaires de plus en plus favorable ; • Existence de documents de stratégies ; • Existence de cadres réglementaires dans les secteurs d'appui à la production ; • Existence d'infrastructures et équipements structurants de transport et de télécommunications ; • Existence d'instruments et de mécanismes de financement de l'économie ; • Structures d'appui à l'économie (APIX, ADEPME, ONFP) ; • Existence d'instituts de formation et de recherche (ISEP, Lycée Technique, CFP, Maison de l'outil) ; • Mécanismes de promotion de la formation et de la recherche ; • Dématérialisation de procédures administratives de l'Etat ; • Importants progrès dans la production et la distribution d'énergie ; • Disponibilité de terres pour diverses activités économiques ; • Innovations technologiques ; • Découvertes de pétroles et de gaz. 	<ul style="list-style-type: none"> • Transport urbain et interurbain peu performant ; • Transport ferroviaire en décadence ; • Faiblesse du transport aérien intérieur et du transport fluviomaritime (armement faible, ensablement, manque d'investissement) ; • Faible maillage du territoire national en infrastructures de transport ; • Difficultés d'accès au financement, à l'énergie et aux TIC ; • Redondance et dispersion des structures de financement ; • Faible maillage du territoire national en structures d'appui à la production ; • Faible niveau de qualification de la main d'œuvre ; • Inadéquation entre offre d'emploi et formation ; • Déficit de planification à long terme des infrastructures et équipements structurants ; • Coût élevé de libération des emprises pour la mise en place d'infrastructures et d'équipements ; • Difficultés d'accès au foncier ; • Absence de cadastre foncier ; • Spéculation foncière ; • Litiges fonciers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du maillage du territoire en infrastructures de transport adéquates ; • Renforcement du financement de l'économie ; • Renforcement de l'accompagnement des acteurs économiques ; • Disponibilité d'une main d'œuvre suffisante et de qualité ; • Adéquation entre formation et emploi ; • Mise en place d'une stratégie de recherche et d'innovation répondant aux enjeux de développement des territoires ; • Amélioration de l'environnement des affaires ; • Facilitation de l'accès aux TIC, à l'eau, à l'énergie et au foncier ; • Amélioration de la compétitivité du Sénégal.

3.6. Gouvernance territoriale

ATOUS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES	ENJEUX MAJEURS
<ul style="list-style-type: none"> • Riche expérience en matière de gouvernance territoriale et de décentralisation ; • Acte III de la décentralisation ; • Accompagnement soutenu du processus de décentralisation par l'Etat ; • Existence d'outils de planification territoriale ; • Emergence de nouvelles compétences locales (relèvement du niveau d'instruction) ; • Emergence d'une citoyenneté active ; • La stabilité politique du Sénégal. 	<ul style="list-style-type: none"> • Incohérences territoriales et imprécisions de certaines limites ; • Litiges entre collectivités territoriales ; • Déficit d'articulation entre décentralisation et déconcentration ; • Faible application des textes de lois et règlements ; • Faible territorialisation des structures d'appui aux territoires ; • Redondance et dispersion des structures d'appui aux territoires ; • Faiblesse dans la mise en œuvre du principe de subsidiarité dans la chaîne de la déconcentration ; • Faible mise en œuvre des outils de planification existants et des cadres d'harmonisation ; • Faiblesse du cadre institutionnel et réglementaire de l'aménagement du territoire ; • Faible prise en charge des compétences transférées aux collectivités territoriales ; • Faible capacité d'intervention des structures d'appui aux territoires ; • Insuffisance des moyens financiers, humains et techniques des collectivités territoriales ; • Manque de lisibilité des critères d'attribution des fonds de dotation ; • Faible maîtrise et déficit de partage de l'information territoriale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du cadre juridique et réglementaire de l'aménagement et de la décentralisation ; • Cohérence territoriale ; • Territorialisation des politiques publiques ; • Renforcement des moyens d'intervention des acteurs territoriaux ; • Maîtrise de l'information territoriale ; • Articulation entre la planification spatiale et la planification économique ; • Développement de l'intercommunalité et des initiatives de coopération décentralisée.

4. VISION ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

4.1. SCENARII D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

Sur la base de l'analyse des contraintes, des opportunités et des enjeux d'aménagement et de développement, trois scénarii d'évolution du territoire ont été explorés :

- **Le scénario tendanciel** : consacre la fragilité de la situation actuelle et n'engage pas le Sénégal sur la voie du développement résilient et durable.
- **Le scénario catastrophe** : C'est le cheminement du bouleversement, du désordre, des troubles, des cataclysmes et des perturbations.
- **Le scénario de développement harmonieux** : C'est le scénario souhaité. Il correspond au scénario tendanciel corrigé. L'action de correction implique toute une batterie de mesures solides et cohérentes visant à consolider les acquis des politiques passées et en cours et à corriger les tendances non souhaitées dans le sens des objectifs visés dans le long terme.

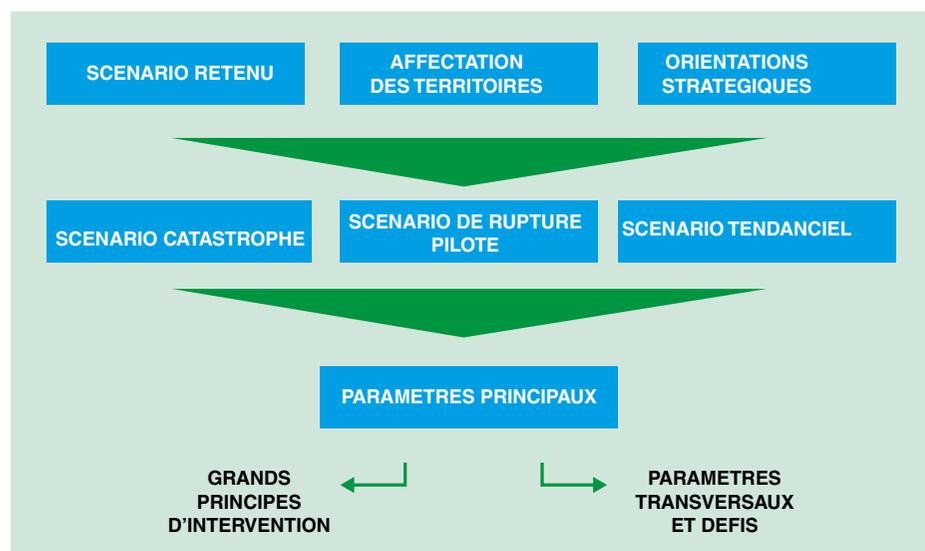


Figure 2 : Schéma général des scénarii

4.2. VISION

Le Sénégal s'est engagé dans la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) en vue notamment d'une transformation profonde du système économique et social qui améliore le bien-être des populations.

Le PNADT s'inspire de la vision du PSE qui est celle d'« **Un Sénégal Emergent en 2035 avec une société solidaire dans un Etat de droit** ».

Ce futur souhaité qui guide les choix stratégiques à moyen terme, concilie l'efficacité économique et le développement territorial et social avec des valeurs éthiques. Il permet ainsi de s'inscrire dans une nouvelle trajectoire de développement durable pour stimuler davantage l'ensemble du potentiel de croissance et de créativité des territoires.

Cette vision est mise en œuvre à travers cinq axes d'intervention et 20 orientations stratégiques.



Une boussole

4.3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Axe I : Environnement et Ressources naturelles

■ Orientation Stratégique 1.1 : Renforcer les stratégies de préservation et de restauration de l'environnement et des ressources naturelles

Le Sénégal est confronté à une dégradation de son environnement, résultant d'une interaction complexe entre la sécheresse, la croissance démographique, la pauvreté des populations, la surexploitation des ressources naturelles. En effet, ce sont des facteurs de dégradation qui sont d'ordres naturel et anthropique, agissant selon une intensité variable, généralement influencée par les caractéristiques locales qui déterminent la vulnérabilité particulière de certains écosystèmes. Ainsi, l'enjeu majeur est de promouvoir une exploitation durable des ressources naturelles en renforçant les stratégies de préservation et de restauration de l'environnement et des ressources naturelles à travers les objectifs spécifiques suivants :

- Conserver le potentiel forestier ;
- Préserver les ressources pédologiques ;
- Préserver et valoriser les zones humides.

■ Orientation Stratégique 1.2 : Assurer une bonne maîtrise de l'information sur les ressources naturelles

L'exploitation durable des ressources naturelles et une bonne gestion de l'environnement nécessitent de disposer d'une bonne connaissance des ressources et de leur évolution. Actuellement le niveau de connaissance des ressources naturelles reste faible et les données disponibles ne sont pas suffisamment mutualisées entre acteurs. Ainsi il est important d'assurer une bonne maîtrise de l'information sur les ressources naturelles par l'atteinte des objectifs spécifiques suivants :

- Améliorer la base de connaissance de l'environnement et des ressources naturelles ;
- Assurer un suivi de l'évolution des ressources naturelles et de l'environnement.

■ Orientation Stratégique 1.3 : Promouvoir la coopération sous-régionale pour la gestion et la valorisation durable des écosystèmes et ressources transfrontaliers

Compte tenu de l'existence de ressources et d'écosystèmes partagés entre le Sénégal et les pays limitrophes, le partenariat international s'avère être un élément essentiel pour le succès de la politique environnementale et la valorisation durable des ressources naturelles. Ainsi, il est nécessaire de promouvoir la coopération sous-régionale pour la gestion et la valorisation durable des écosystèmes et ressources transfrontaliers. Les objectifs spécifiques visés à cet effet consistent à :

- Assurer une bonne gestion des écosystèmes transfrontaliers ;
- Assurer une valorisation durable des ressources naturelles partagées.

■ Orientation Stratégique 1.4 : Promouvoir des stratégies d'adaptation et d'atténuation au changement climatique.

Pour le Sénégal, il est prévu une augmentation de la température sur l'ensemble du territoire national avec une variation moyenne de +1,1 à 1,8 C° à l'horizon 2035, de même qu'une évolution régressive de la pluviométrie avec des épisodes extrêmes variant entre -30% et +30% (CPDN, 2015) et une élévation du niveau de la mer. Ce changement climatique va affecter l'environnement (sécheresse, inondation, érosion côtière, etc.) et tous les domaines de la vie socio-économique. Face à ce défi, il est nécessaire de promouvoir des stratégies d'adaptation et d'atténuation au changement climatique par l'atteinte des objectifs spécifiques suivants :

- Assurer une gestion adaptée des risques environnementaux ;
- Réduire la vulnérabilité des zones sensibles aux risques environnementaux ;
- Atténuer les effets néfastes du changement climatique.

Axe II : Démographie et dynamiques spatiales

■ Orientation Stratégique 2.1 : Créer les conditions propices à la capture du dividende démographique

Si le Sénégal s'inscrit déjà dans la dynamique internationale et mondiale en matière de politiques de population, il n'en demeure pas moins qu'il lui reste des efforts importants à accomplir en direction de la transition et du dividende démographiques. En plus d'une nécessaire diligence des projets et programmes en cours, des initiatives plus fortes devraient être prises afin d'accélérer l'atteinte des objectifs majeurs à l'horizon 2035.

Ainsi, les objectifs spécifiques pour l'atteinte de cette orientation stratégique sont :

- Poursuivre les efforts de réduction de la mortalité, notamment infanto-juvénile ;
- Ramener la natalité et la fécondité à des taux propices à la réalisation du dividende démographique ;
- Améliorer le capital humain.

■ Orientation Stratégique 2.2 : Assurer une bonne gestion des migrations et des mobilités

La question des migrations et des mobilités, aussi bien internes, internationales que transfrontalières, reste préoccupante. Malgré leurs impacts importants sur l'évolution et la transformation des territoires, les migrations et les mobilités demeurent peu connues et mal maîtrisées. L'absence de statistiques fines et fiables, la faiblesse des dispositifs de contrôle et de vérification, le développement de la migration clandestine sont autant de facteurs qui rendent difficile cette maîtrise et empêchent le Sénégal de tirer réellement profit des migrations.

Une bonne maîtrise des migrations constitue un préalable nécessaire à la capture du dividende démographique.

L'atteinte des deux objectifs suivants permet d'assurer une bonne gestion des migrations et des mobilités :

- Assurer une bonne maîtrise des données sur les migrations internes et internationales ;
- Assurer une bonne gestion des mobilités.

■ Orientation Stratégique 2.3 : Assurer une bonne maîtrise de l'urbanisation.

Si l'urbanisation constitue un facteur majeur de développement et de changements positifs, il n'en demeure pas moins que le Sénégal est encore loin de remplir les conditions nécessaires lui permettant de tirer pleinement profit des diverses opportunités qu'elle offre. La résorption des grandes disparités spatiales liées à l'urbanisation, la planification et l'organisation de l'étalement des villes, la gestion des effets négatifs du changement climatique, le financement du développement urbain, la gouvernance des villes et des métropoles plus particulièrement sont autant de problématiques majeures auxquelles il urge d'apporter les solutions et correctifs idoines pour favoriser un développement harmonieux du système urbain national.

Pour assurer une bonne maîtrise de l'urbanisation et aboutir à un système urbain multipolaire, robuste, durable et résilient au changement climatique, il faudra atteindre les objectifs spécifiques suivants :

- Atténuer les disparités spatiales liées au déséquilibre de l'armature urbaine ;
- Maîtriser l'étalement urbain et l'utilisation des sols destinés à l'urbanisation ;
- Améliorer le cadre de vie en milieu urbain ;
- Améliorer la gouvernance urbaine ;
- Renforcer l'attractivité internationale de Dakar.

Axe III : Développement humain

■ Orientation Stratégique 3.1 : Assurer un accès équitable et de qualité aux services sociaux de base

La répartition spatiale très inégale des infrastructures et équipements sociaux entre les territoires pose des problèmes d'équité dans l'accès aux services sociaux de base. Les régions de l'Ouest notamment : Dakar, Thiès, Diourbel concentrent une bonne partie des équipements et services sociaux (Hôpitaux, Médecins, Lycées...) au détriment des autres régions notamment de l'Est (Matam) et du Sud (Kédougou, Tambacounda, Sédhiou, etc.). Pour assurer un accès équitable et de qualité aux services sociaux de base, les objectifs spécifiques poursuivis sont les suivants :

- Rattraper le gap en services sociaux de base dans les zones déshéritées ;
- Faciliter l'accès à des services sociaux de base de qualité ;
- Renforcer les mécanismes de planification sociale ;
- Atteindre les normes internationales dans l'accès aux services sociaux de base.

■ Orientation Stratégique 3.2 : Améliorer la qualité du cadre de vie et de l'habitat

Avec la forte croissance démographique et urbaine, le Sénégal est de plus en plus confronté au déficit de logement, mais aussi de qualité de cadre de vie. L'accès à un logement décent se fait difficile dans les grandes villes entraînant des problèmes de promiscuité et de détérioration du cadre de vie. L'insalubrité et l'encombrement des espaces publics, la présence de pollution sonore et de l'air, l'insuffisance d'équipements socio-culturels et les constructions spontanées constituent les principales caractéristiques du cadre de vie sénégalais. Ainsi, pour améliorer la qualité du cadre de vie et de l'habitat, il faudra atteindre ces objectifs spécifiques :

- Faciliter l'accès à un habitat de qualité ;
- Assurer une bonne gestion des déchets ;
- Assurer une bonne occupation de l'espace public ;
- Répondre aux besoins en équipements collectifs.

■ Orientation Stratégique 3.3 : Renforcer la sécurité publique et les dispositifs de prévention et de gestion des risques

En moins de cinq décennies, la population du Sénégal est passée de trois à quatorze millions d'habitants. Cet accroissement important de la population ne s'est pas accompagné de services sociaux de base, de secours et de protection civile suffisants pour apporter une réponse dans un contexte marqué par la récurrence des actes de délinquances et des catastrophes naturelles comme anthropiques. Le déséquilibre territorial des dispositifs d'intervention sécuritaire et de secours persiste au détriment surtout des espaces marginaux (zone rurale et périurbaine) qui sont les plus exposés à certains actes de violence (vol de bétails et d'objet) et aléas (feux de brousse, foudre). Dans ce contexte, le Sénégal doit résolument renforcer sa politique sécuritaire et de prévention et de gestion des risques par la réalisation de ces objectifs spécifiques suivants :

- Assurer une gestion adaptée des risques sur les populations ;
- Assurer l'équité dans l'accès aux services de secours ;
- Garantir la sécurité des personnes et des biens.

■ Orientation Stratégique 3.4 : Réduire les inégalités sociales

Les inégalités sociales sont une réalité dans notre pays et ont tendance à évoluer de manière très inquiétante. La pauvreté, l'exclusion sociale, la faiblesse des politiques de développement et de redistribution sont parmi les facteurs déterminants de ces inégalités qui se manifestent principalement au niveau de trois catégories : la population économiquement et socialement privilégiée (emploi stable, revenus réguliers, et bonne protection sociale) ; la population fragile (forte instabilité professionnelle, faible capital social) et les exclus (grande pauvreté, chômage, absence totale de protection, faible accès aux biens publics).

Ainsi, la réduction de ces inégalités devrait se réaliser à travers ces objectifs :

- Réduire le chômage et la dépendance des jeunes ;
- Réduire la pauvreté et la vulnérabilité sociale.

Axe IV : Système productif et intégration régionale et sous-régionale

■ Orientation Stratégique 4.1 : Augmenter et diversifier la production du secteur primaire

Le Sénégal fait face à une insécurité alimentaire, du fait principalement de l'insuffisance de la production du secteur primaire. L'importation de produits alimentaires dont le potentiel de production existe au Sénégal continue de creuser le déficit de notre balance commerciale et constitue un important manque à gagner en termes de création d'emplois et de richesse. Pour favoriser une autosuffisance et une sécurité alimentaires et jeter les bases d'une industrialisation inclusive basée sur les ressources territoriales, il faudra augmenter et diversifier la production du secteur primaire. Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser les objectifs spécifiques suivants :

- Assurer une bonne maîtrise de l'eau ;
- Moderniser l'appareil productif ;
- Organiser et accompagner les producteurs et les autres acteurs du secteur primaire ;
- Favoriser la conservation et l'écoulement des produits du secteur primaire ;
- Promouvoir la spécialisation des territoires.

■ Orientation Stratégique 4.2 : Promouvoir l'émergence de pôles de développement par une valorisation adéquate des ressources et potentialités des territoires

Le diagnostic a révélé que nos territoires regorgent d'importantes ressources et potentialités. Malgré cet atout, la plupart d'entre eux sont peu attractifs et très dépendants de Dakar ou de l'étranger. Cela contribue à aggraver la forte concentration des activités et des populations dans la région dakaraise avec les conséquences négatives sur la capitale liées notamment à la dégradation du cadre de vie. Pour inverser la tendance ou tout au moins atténuer cette forte dépendance vis-à-vis de Dakar et ainsi promouvoir un développement harmonieux du territoire, il est essentiel de

développer des centres attractifs à l'intérieur du pays en se basant sur une exploitation rationnelle des ressources et potentialités de chaque territoire.

A cet effet, les objectifs spécifiques visés sont les suivants :

- Promouvoir un développement industriel inclusif ;
- Exploiter tout le potentiel touristique du territoire ;
- Faire de l'artisanat un levier de croissance endogène ;
- Promouvoir un commerce au service du développement des territoires ;
- Impulser l'émergence des pôles technologiques ;
- Assurer une meilleure valorisation du potentiel de la diaspora.

■ Orientation Stratégique 4.3 : Faciliter l'accès à des facteurs de production performants et compétitifs dans les territoires

L'un des freins pour le développement de nos territoires est lié à la faiblesse des facteurs de production dans les domaines du transport, de la formation, de la recherche et de l'accès au foncier, à l'énergie, et au crédit. Face à la libéralisation des échanges et à une concurrence internationale de plus en plus accrue, la compétitivité de notre économie passe par la mise en place de facteurs de production performants et compétitifs dans nos territoires. Cela constitue un préalable pour une bonne valorisation des ressources territoriales et l'émergence de pôles de développement intérieurs.

Pour faciliter l'accès à des facteurs de production performants et compétitifs dans les territoires, il faut atteindre les objectifs spécifiques suivants :

- Doter le Sénégal d'infrastructures et d'équipements de transport adaptés ;
- Doter les territoires de structures d'appui à l'économie ;
- Faciliter l'accès au foncier, à l'énergie et aux TIC ;
- Adapter l'offre de formation aux besoins de l'économie ;
- Faciliter l'accès au financement dans les territoires.

■ Orientation Stratégique 4.4 : Renforcer l'intégration du Sénégal dans la sous-région

Il existe une bonne dynamique d'intégration sous-régionale impulsée notamment à travers les organisations régionales et sous-régionales telles que l'UEMOA, la CEDEAO et l'Union Africaine. Malgré cette bonne dynamique, au niveau des échanges commerciaux, le Sénégal est plus tourné vers le reste du monde. Compte tenu de notre balance commerciale qui est excédentaire avec les pays de la sous-région, de leur proximité géographique et des bonnes perspectives d'intégration, le Sénégal doit renforcer son intégration dans la sous-région.

Les objectifs spécifiques qui concourent au renforcement de l'intégration du Sénégal dans la sous-région sont :

- Renforcer les infrastructures d'intégration ;
- Renforcer la coopération sous-régionale.



Pont de la Sénégambie

■ Orientation Stratégique 4.5 : Assurer une meilleure insertion du Sénégal dans l'économie mondiale

Dans le cadre de la valorisation des ressources et potentialités nationales, l'économie mondiale joue un double rôle ; celui de fournisseur (car le Sénégal s'approvisionne à l'extérieur pour certains produits stratégiques) et celui de débouché. Dans ce contexte, elle peut présenter des opportunités et des contraintes. Ainsi, il est important de prendre en compte l'environnement économique international, qui influence l'économie nationale, dans l'élaboration des stratégies de valorisation des ressources et potentialités de nos territoires. L'analyse de l'environnement économique international permet au Sénégal d'évaluer ses capacités d'insertion dans les chaînes de valeurs mondiales et de rendre son territoire attractif.

Trois objectifs spécifiques permettent de réaliser cette orientation stratégique :

- Intégrer les chaînes de valeurs mondiales ;
- Augmenter les Investissements Directs à l'Étranger (IDE) ;
- Renforcer le rayonnement du Sénégal à l'international.



Salle de marchés Wall Street

Axe V : Gouvernance territoriale

■ Orientation Stratégique 5.1 : Améliorer la cohérence territoriale ;

Actuellement le développement des territoires est handicapé par des problématiques d'incohérences liées principalement aux découpages et limites territoriaux, au mode de gouvernance et au déficit de coopération entre acteurs territoriaux. Ces incohérences constituent des obstacles notables pour une bonne gouvernance territoriale et l'émergence de territoires viables. Ainsi, pour mettre en œuvre la vision de l'acte III de la décentralisation, il est impératif d'améliorer la cohérence territoriale.

Trois objectifs spécifiques permettent d'atteindre cette orientation stratégique :

- Assurer une bonne organisation territoriale ;
- Améliorer le cadre de gouvernance territoriale au niveau des métropoles ;
- Assurer une meilleure prise en charge des problématiques trans-territoriales.

■ Orientation Stratégique 5.2 : Renforcer le cadre de gouvernance territoriale

Le cadre de gouvernance renvoie à l'organisation et aux interrelations entre les différentes catégories d'acteurs territoriaux, c'est-à-dire les jeux d'acteurs dans la gestion des collectivités territoriales et le pilotage de l'action publique. En effet, au Sénégal malgré la multiplication des réformes de décentralisation, le cadre de gouvernance territoriale est confronté à un certain nombre de faiblesses en lien, à la fois, avec le nombre d'échelles de gouvernance et d'acteurs et le manque de lisibilité et de cohérence dans la définition et la répartition des compétences entre les acteurs et les échelles de gouvernance. Cette situation entrave l'efficacité de l'action publique et pose ainsi des enjeux d'amélioration du cadre juridique et réglementaire, d'efficacité et d'efficacités dans la gestion des collectivités territoriales et l'exercice des compétences transférées.

Ainsi, pour réaliser l'orientation stratégique « Renforcer le cadre de gouvernance territoriale », il faudra réaliser les objectifs spécifiques suivants :

- Asseoir une gestion efficiente et transparente des collectivités territoriales ;
- Assurer une meilleure efficacité de l'action publique territoriale.

■ Orientation Stratégique 5.3 : Renforcer les capacités d'interventions des acteurs territoriaux

Le renforcement des capacités d'intervention des acteurs territoriaux s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des mécanismes de financement du développement territorial et la gouvernance budgétaire. Cette action est définie en référence à l'insuffisance des moyens financiers, techniques et humains des collectivités territoriales qui entrave leurs capacités à prendre en charge les compétences transférées et la fourniture de services publics.

C'est ainsi que l'atteinte des objectifs spécifiques suivants concourt au renforcement des capacités d'intervention des acteurs territoriaux :

- Renforcer le financement des collectivités territoriales ;
- Renforcer les capacités techniques et managériales des acteurs territoriaux.

■ Orientation Stratégique 5.4 : Assurer une bonne maîtrise de l'information territoriale

La disponibilité d'une information territoriale fiable et actualisée constitue un préalable pour bien piloter le développement des territoires. Avec l'option de la territorialisation qui fonde l'orientation des politiques publiques, la maîtrise de l'information territoriale constitue une étape essentielle dans la construction de territoires fonctionnels, l'amélioration de leur gestion et le pilotage de l'action publique.

Pour assurer une bonne maîtrise de l'information territoriale, il faudra atteindre les objectifs spécifiques suivants :

- Promouvoir la production et la mise à jour de l'information territoriale ;
- Faciliter et réglementer le partage de l'information territoriale.

4.4. COHERENCE ENTRE LE PNADT ET LE PSE

Le PNADT est entre autre un instrument de territorialisation du Plan Sénégal Emergent car il s'inspire de la vision et des orientations de ce dernier. En effet, dans le cadre du diagnostic territorial, les orientations des trois axes du PSE et des lettres de politique sectorielle ainsi que les projets structurants en cours et prévus ont notamment permis d'identifier les

enjeux majeurs d'aménagement et de développement territorial. Ainsi, les propositions d'aménagement qui en découlent, contribuent à territorialiser les orientations et actions structurantes du PSE. Comme l'illustre la figure ci-après, chaque pilier du PSE est pris en charge par un ou plusieurs axes d'orientations du PNADT.

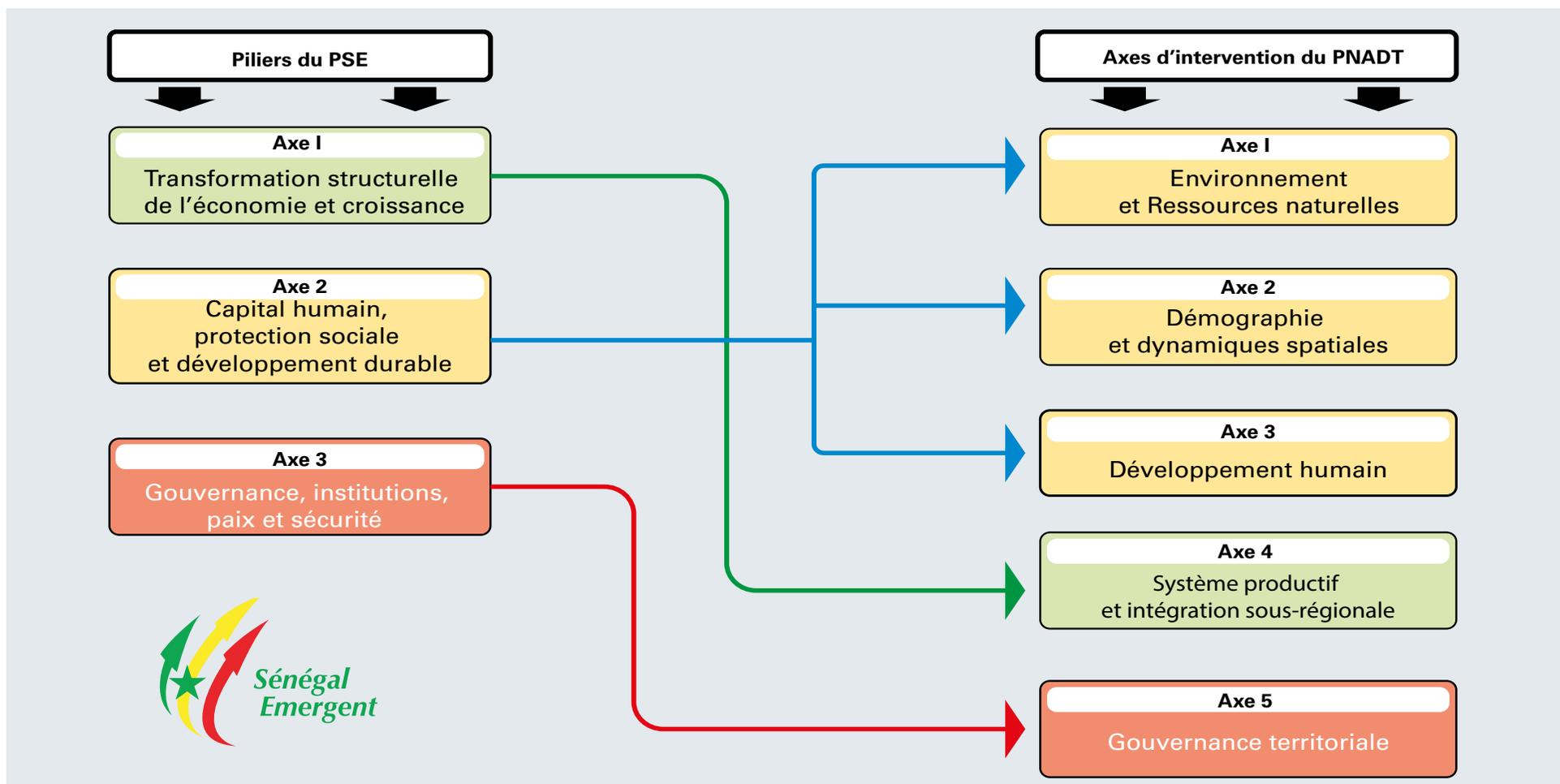


Figure 3 : Schéma de cohérence entre le PSE et le PNADT

5. PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT : LES GRANDES LIGNES

Pour la mise en œuvre de la vision et des orientations de ce plan, 209 actions structurantes d'aménagement et de développement territorial sont proposées, dont les grandes lignes sont les suivantes :

- la hiérarchie fonctionnelle des établissements humains : un outil pour l'équité territoriale et l'amélioration du cadre de vie des populations ;
- l'érection de métropoles d'équilibre pour décongestionner Dakar et promouvoir l'émergence de pôles de développement à l'intérieur du pays ;
- les grandes affectations du territoire pour orienter les interventions structurantes de l'Etat, valoriser le territoire et protéger les zones sensibles ;
- les centres secondaires stratégiques : échelon de base pour la valorisation des ressources et l'industrialisation du pays;
- les infrastructures de transport : mailler le territoire par un réseau multimodal performant ;
- les infrastructures énergétiques : Préparer le territoire à l'ère du pétrole et du gaz ;
- la maîtrise de l'eau : pour exploiter le potentiel agricole du pays ;
- l'amélioration du capital humain par une formation professionnelle de qualité ;
- la promotion d'une industrie moderne axée sur la valorisation des ressources et potentialités locales.



Aéroport International Blaise Diagne



Plateforme pétrolière offshore

5.1 - Hiérarchie fonctionnelle des établissements humains

Six (6) niveaux structurants sont identifiés : la métropole internationale, les métropoles d'équilibre, les métropoles régionales, les villes secondaires et les centres-relais (de niveaux 1 et 2) :

- **La métropole internationale** est constituée de Dakar et d'une partie de la région de Thiès.

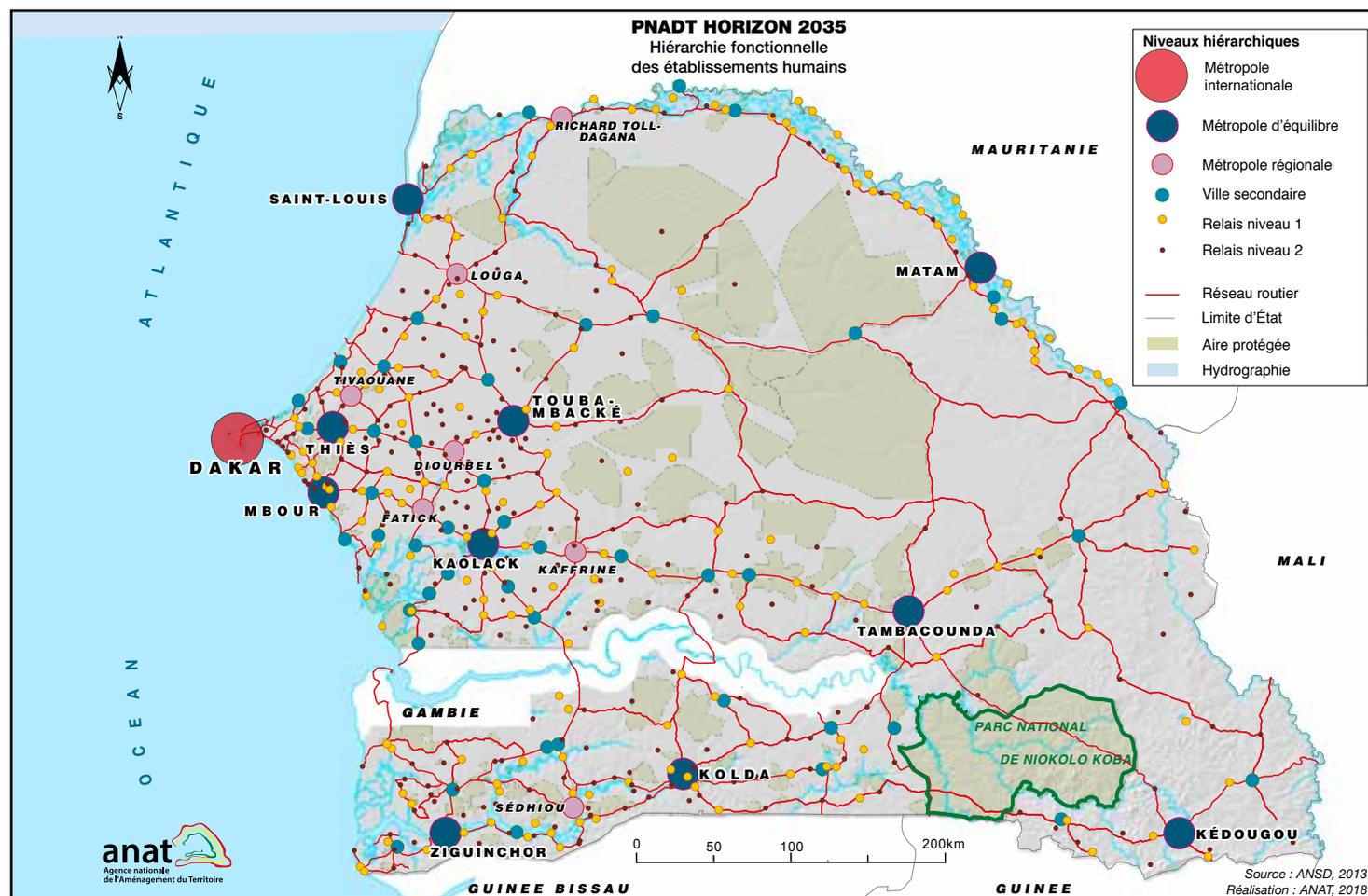
- **Les métropoles d'équilibre** : au nombre de dix (10), elles sont constituées des agglomérations de l'intérieur du pays qui auront une population supérieure ou égale à 300.000 habitants à l'horizon 2035 ou ayant une position géographique stratégique pour le rééquilibrage de

l'armature urbaine. Il s'agit de Thiès, de Kaolack, de Ziguinchor, de Saint-Louis, de Tambacounda, de Kolda, de Touba-Mbacké, de Matam, de Mbour et de Kédougou.

- **Les métropoles régionales** sont constituées de villes ayant le statut de chef-lieu de région ou pouvant abriter une population comprise entre 100 000 et 300 000 habitants à l'horizon 2035. Il s'agit des villes de Diourbel, de Louga, de Kaffrine, de Fatick, de Sédhiou, de Tivaouane et de Richard-Toll.

- **Les villes secondaires** sont composées de l'ensemble des chefs-lieux de département exceptés les chefs-lieux de métropoles auxquels s'ajoutent des villes qui ne sont pas chef-lieu de département, mais dont la population pourrait atteindre 25 000 habitants au moins et 100 000 au plus à l'horizon 2035.

- **Les centres relais** sont constitués de deux sous-groupes, à savoir les centres relais de niveaux 1 et les centres relais de niveau 2.



Carte 1 : Hiérarchie fonctionnelle des établissements humains

5.2 - L'érection de métropoles d'équilibres pour décongestionner Dakar et promouvoir l'émergence de pôles de développement à l'intérieur du pays

Les analyses ont montré qu'il y a une tendance à une plus forte concentration des populations et des activités dans la région de Dakar, ce qui risque de dégrader les conditions et le cadre de vie des populations, d'affecter la compétitivité internationale de Dakar et ainsi impacter négativement l'économie nationale. La solution de rupture proposée par le PNADT consiste à ériger dix (10) villes de l'intérieur du pays en métropoles d'équilibre pour contrebalancer le poids de Dakar. Les 10 villes ont été choisies en fonction de leurs atouts, potentialités et position géographique, il s'agit de : Thiès, Saint-Louis, Ziguinchor, Kaolack,

Tambacounda, Kolda, Matam, Kédougou, Mbour et Touba-Mbacké. Le renforcement substantiel de ces villes en infrastructures et équipements structurants et la mise en place d'une bonne gouvernance métropolitaine, permettraient d'accroître leur attractivité. Les expériences réussies de Saly avec l'aménagement de la station balnéaire, de Richard-Toll avec la compagnie sucrière sénégalaise et le projet de pôle urbain de Diamniadio en cours, montrent que l'action volontariste de l'Etat peut changer le cours des événements et créer les ruptures souhaitées.

Tableau 1 : Population souhaitée des métropoles d'équilibre à l'horizon 2035

Métropoles d'équilibre : population des noyaux métropolitains									
Villes	Population en 2013	Population en 2025 tendancielle	Population en 2035 - tendancielle	Taux tendanciel 2025-2035	Part de la pop. urbaine nationale en 2035 - tendanciel (%)	Taux souhaité 2025-2035	Population projetée en 2035 selon le taux souhaité	Part de la pop. Urbaine nationale en 2035 - Souhaitée (%)	Ecart entre tendanciel et souhaité
Dakar	3 026 316	4 199 856	5 256 850	2,27%	36,5	0,85%	4 570 813	31,7	- 686 037
Métropoles d'équilibre									
Touba-Mbacké	830 569	1 208 920	1 670 775	3,29%	11,6	4,6%	1 895 459	13,1	224 684
Thies	317 763	437 788	552 200	2,35%	3,8	2,3%	552 200	3,8	0
Kaolack	256 078	369 910	495 074	2,96%	3,4	4,6%	579 980	4,0	84 906
Mbour	274 695	378 454	479 951	2,40%	3,3	2,4%	479 951	3,3	0
Saint-Louis	209 752	286 614	363 952	2,42%	2,5	4,6%	449 381	3,1	85 429
Ziguinchor	205 294	300 766	412 176	3,20%	2,9	4,6%	471 569	3,3	59 393
Tambacounda	107 293	164 533	237 323	3,73%	1,6	4,6%	257 970	1,8	20 647
Kolda	81 099	117 970	162 148	3,23%	1,1	4,6%	184 965	1,3	22 817
Matam	32 872	51 465	73 224	3,59%	0,5	4,6%	80 692	0,6	7 468
Kédougou	30 051	44 780	63 416	3,54%	0,4	4,6%	70 210	0,5	6 794
Population des métropoles d'équilibre	2 345 466	3 361 200	4 510 239	2,98%	31,3		5 022 377	34,8	512 138
Population totale des autres villes	1 486 345	2 879 574	4 653 150	0,05	32,3		4 827 050	33,47	173 900
Population urbaine nationale	6 858 127	10 440 630	14 420 239	0,03	64		14 420 239	100	

Source : ANSD/Calculs ANAT, 2018

Avec l'émergence des métropoles d'équilibre, on s'achemine inéluctablement vers la formation d'aires métropolitaines composées des métropoles-centres et de leurs communes limitrophes. Dans cette perspective, les actions suivantes sont recommandées :

- La définition d'aires métropolitaines fonctionnelles ;
- La mise en place d'un mode de gouvernance territoriale adaptée ;
- La réalisation obligatoire d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) au niveau de chaque aire métropolitaine ;
- L'aménagement d'un pôle urbain pour faciliter l'insertion résidentielle et professionnelle des nouveaux arrivants ;
- L'aménagement d'une zone économique spéciale (ZES) pour favoriser des interactions vertueuses entre la planification spatiale et la planification économique.



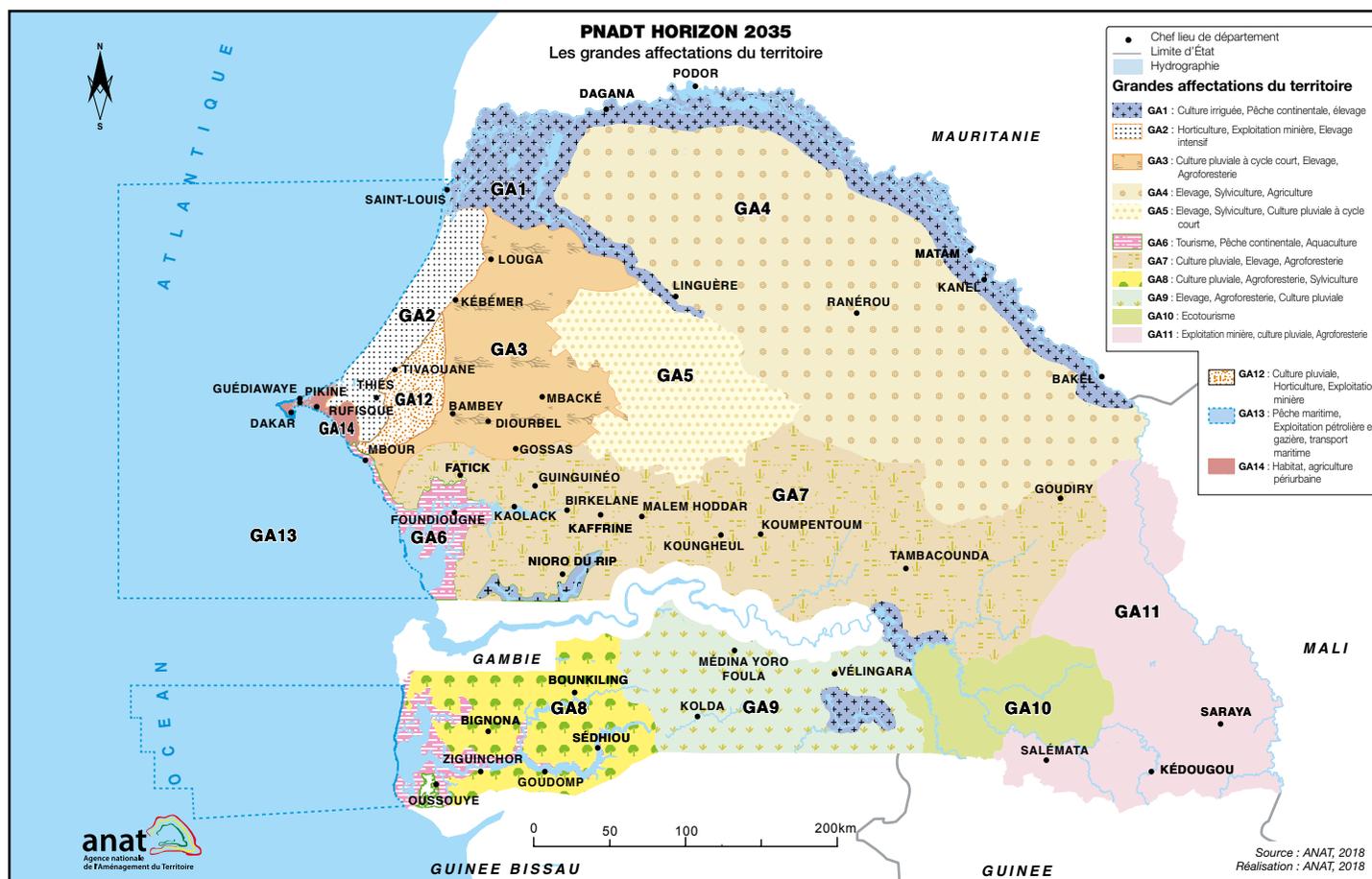
Vue aérienne de Saint-Louis

5.3 - Les grandes affectations du territoire pour orienter les interventions de l'Etat, valoriser le territoire et protéger les zones sensibles

La détermination des grandes affectations du territoire consiste à identifier pour chaque zone relativement importante et homogène du territoire, les principaux modes d'utilisation de l'espace et de valorisation durable des ressources naturelles.

La carte des grandes affectations du territoire et la cartographie des filières à fort potentiel de développement qui en découle, constituent des

outils d'aide à la décision pour la mise en œuvre de la territorialisation des politiques publiques. En effet, elle permet d'une part d'orienter les choix de localisation des projets structurants initiés par l'Etat et les acteurs économiques et d'autre part de faciliter l'élaboration des politiques de contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales ou leur regroupement. L'analyse a permis d'identifier 14 grandes zones avec des affectations spécifiques.



Cultures dans la Vallée du fleuve Sénégal



Mangrove



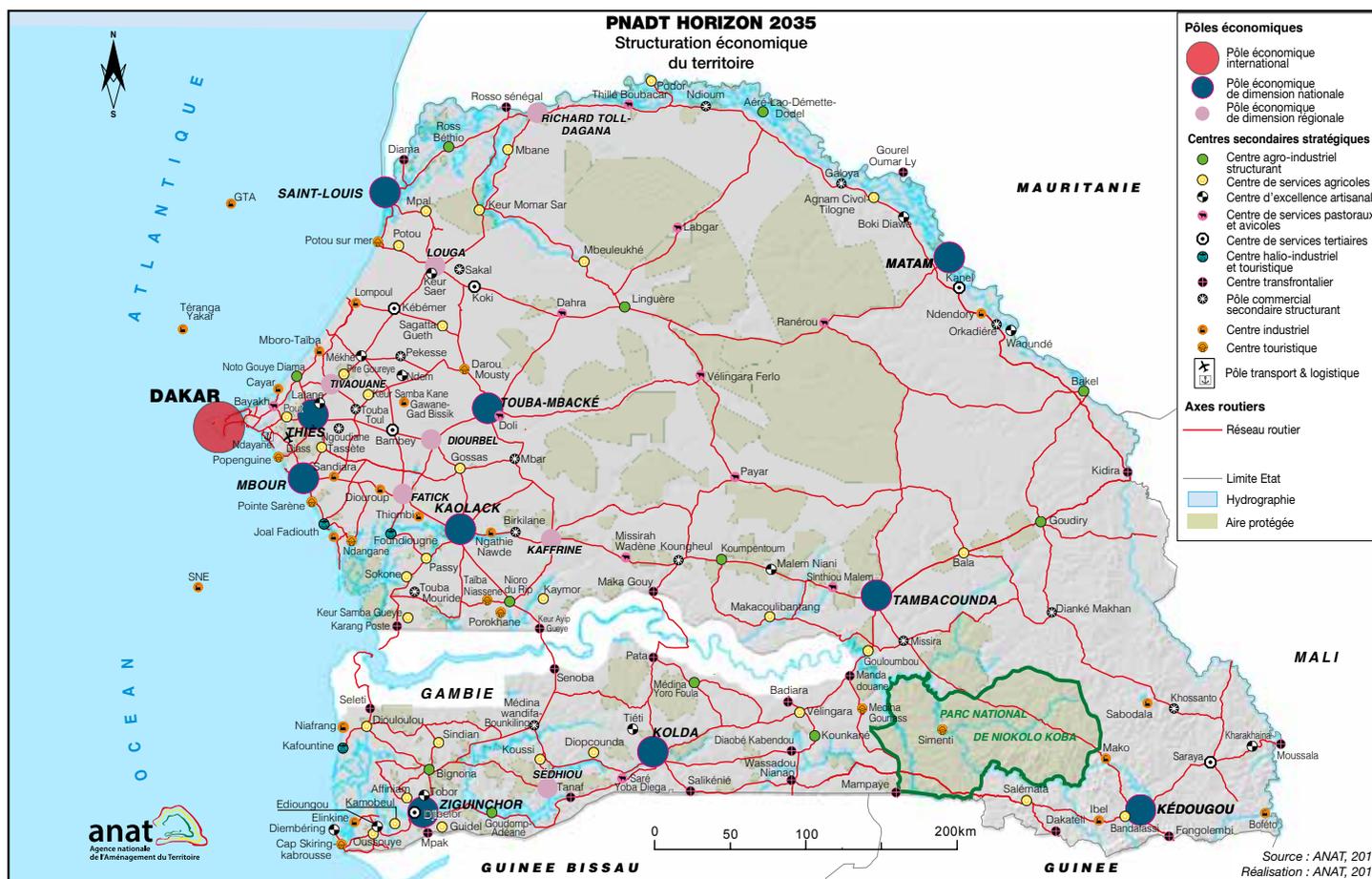
Zone des Niayes

Carte 2 : Les grandes affectations du territoire

5.4 - Les centres secondaires stratégiques : échelon de base pour la valorisation des ressources et l'industrialisation du Sénégal

Les centres secondaires stratégiques sont définis comme étant les établissements humains, autres que les métropoles, susceptibles d'être dotés d'une fonction stratégique grâce à la valorisation d'une ressource spécifique ou compte tenu de leur position stratégique. Onze (11) catégories de centres secondaires stratégiques, répartis sur

l'étendue du territoire ont été identifiées (voir carte ci-dessous). Leur mise en œuvre permettrait de promouvoir un développement territorial diffus et un développement industriel inclusif basé sur la valorisation durable des ressources des territoires.



Compagnie Sucrière Sénégalaise



Station balnéaire de Saly Portudal

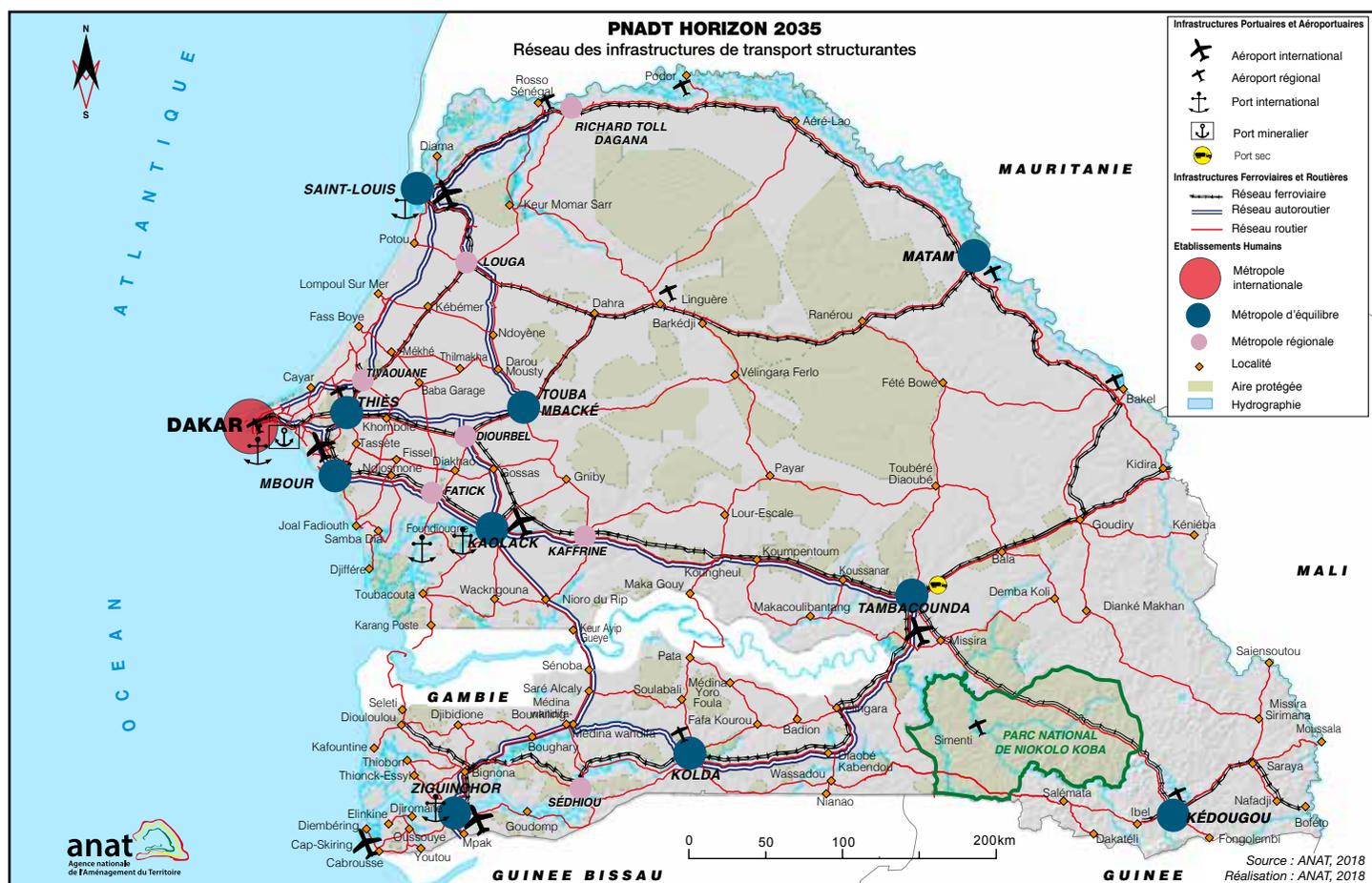
Carte 3 : Structuration économique du territoire

5.5 - Les infrastructures de transport : mailler le territoire par un réseau multimodal performant

Les infrastructures de transport prévues à l'horizon 2035 découlent d'une vision d'organisation et de mise en réseau des différentes parties du territoire national. Ce maillage du territoire en infrastructures devrait aider à booster les principaux secteurs de l'économie en permettant une connexion des territoires, une circulation plus fluide des personnes et des biens dans l'espace entraînant du coup une meilleure valorisation des ressources territoriales.

Pour cela, les différents modes de transport prévus sont :

- Les routes pour relier les différents centres structurants du territoire ;
- Les autoroutes pour assurer des liaisons rapides entre les métropoles d'équilibre ;
- Le rail pour faciliter le transport de personnes et de marchandises à l'intérieur du Sénégal et promouvoir l'intégration du Sénégal dans la sous-région ;
- Les infrastructures portuaires et aéroportuaires.



Carte 4 : Réseau des infrastructures de transport structurantes



Avion de Air Sénégal SA



Port Autonome de Dakar



Train Express Régional

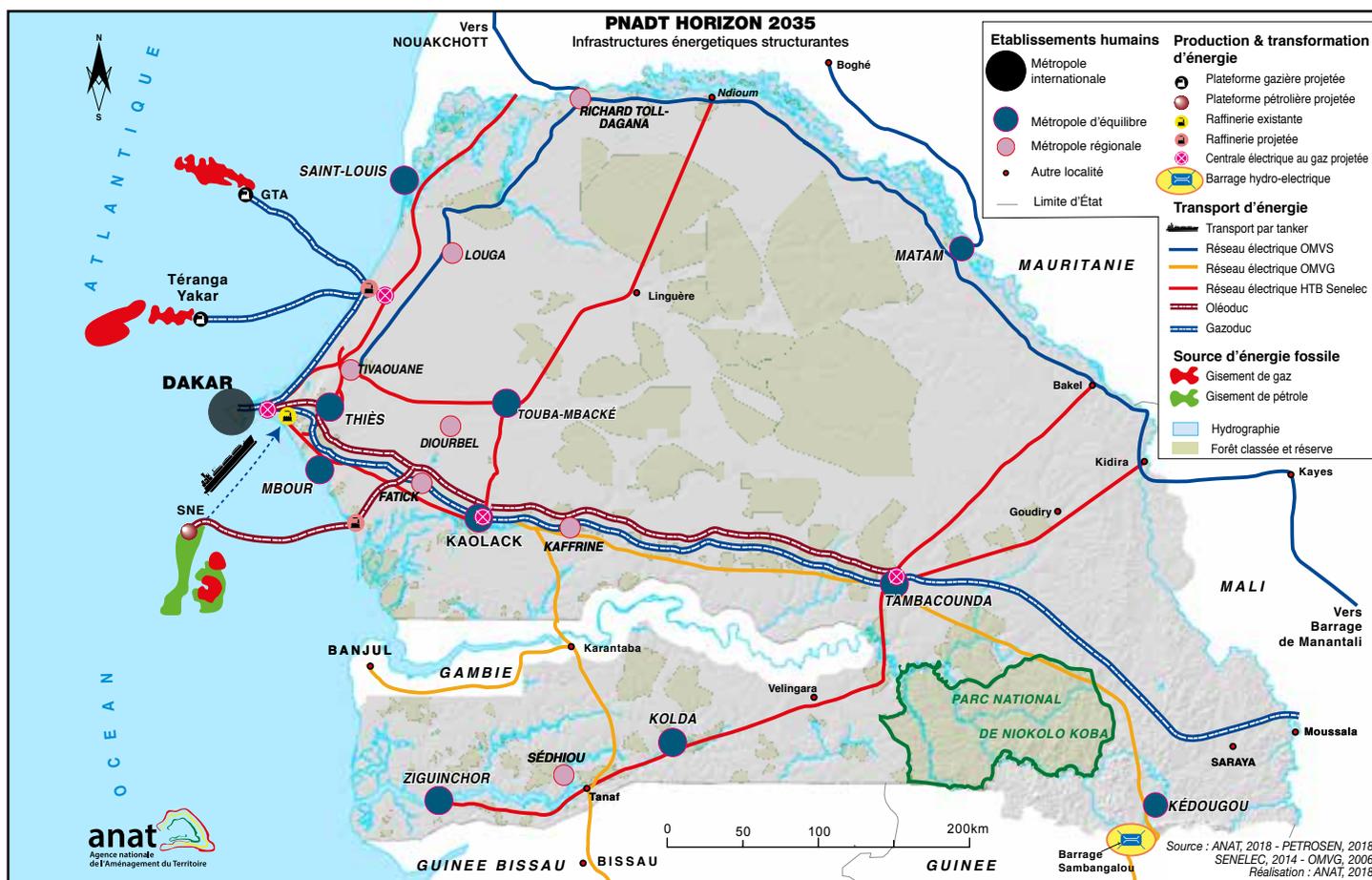
5.6 - Les infrastructures énergétiques : Préparer le territoire à l'ère du pétrole et du gaz

Dans la perspective de l'exploitation du pétrole et du gaz, notre stratégie d'aménagement énergétique du territoire doit être repensée notamment avec une logique de déconcentration industrielle. C'est pourquoi le PNADT propose une nouvelle approche basée sur :

- La mise en place de plateformes pétrolières et gazières à Lompoul et au large de Fatick qui permettront de développer les chaînes de valeur pétrole-gaz et de faire émerger de nouvelles villes ;
- La mise en place d'un gazoduc Lompoul-Dakar-Kaolack-Tambacounda-zone

minière de Kédougou, avec une perspective d'extension vers le Mali et la sous-région ;

- La construction (ou l'adaptation) d'un réseau de centrales électriques à gaz, le long du gazoduc pour alimenter tout le territoire en énergie électrique ;
- La mise en place d'un oléoduc permettant d'alimenter en hydrocarbures Dakar et le Mali (à partir de Tambacounda qui se positionnera comme un port sec)



Centrale électrique de Boutoute



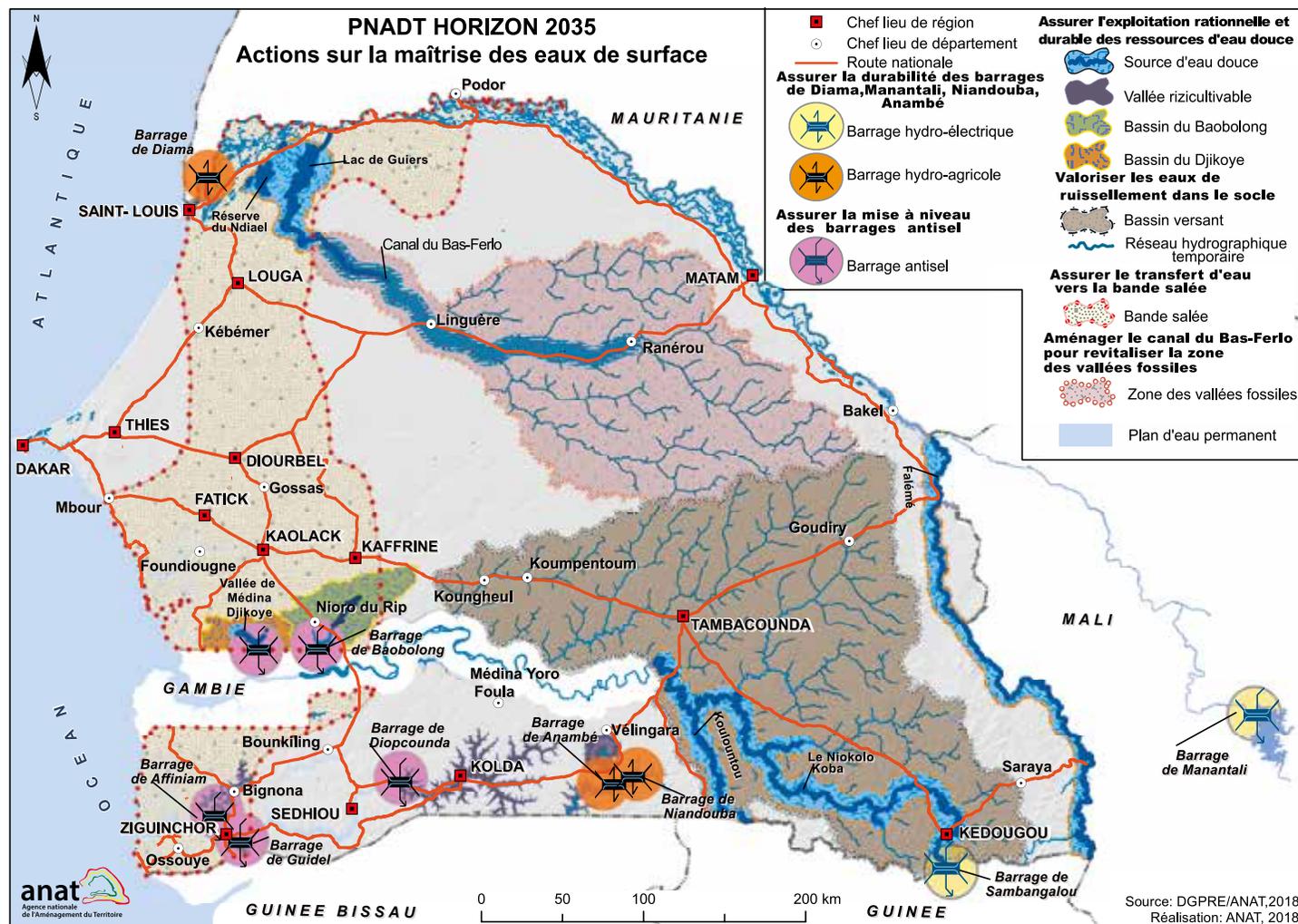
Gazoduc

Carte 5 : Infrastructures énergétiques structurantes

5.7 - La maîtrise de l'eau

Le déficit de maîtrise de l'eau demeure une des principales problématiques de l'agriculture sénégalaise qui doit se développer pour assurer l'autosuffisance alimentaire et fournir des productions suffisantes et durables au secteur industriel. Ainsi pour assurer une bonne maîtrise de l'eau, le PNADT propose :

- L'aménagement et la mise à niveau de barrages anti-sel ;
- L'exploitation rationnelle et durable des ressources d'eau douce ;
- La collecte et la valorisation des eaux de ruissellement.



Carte 6 : Actions sur la maîtrise des eaux de surface



Bassin de rétention



Barrage de Manantali

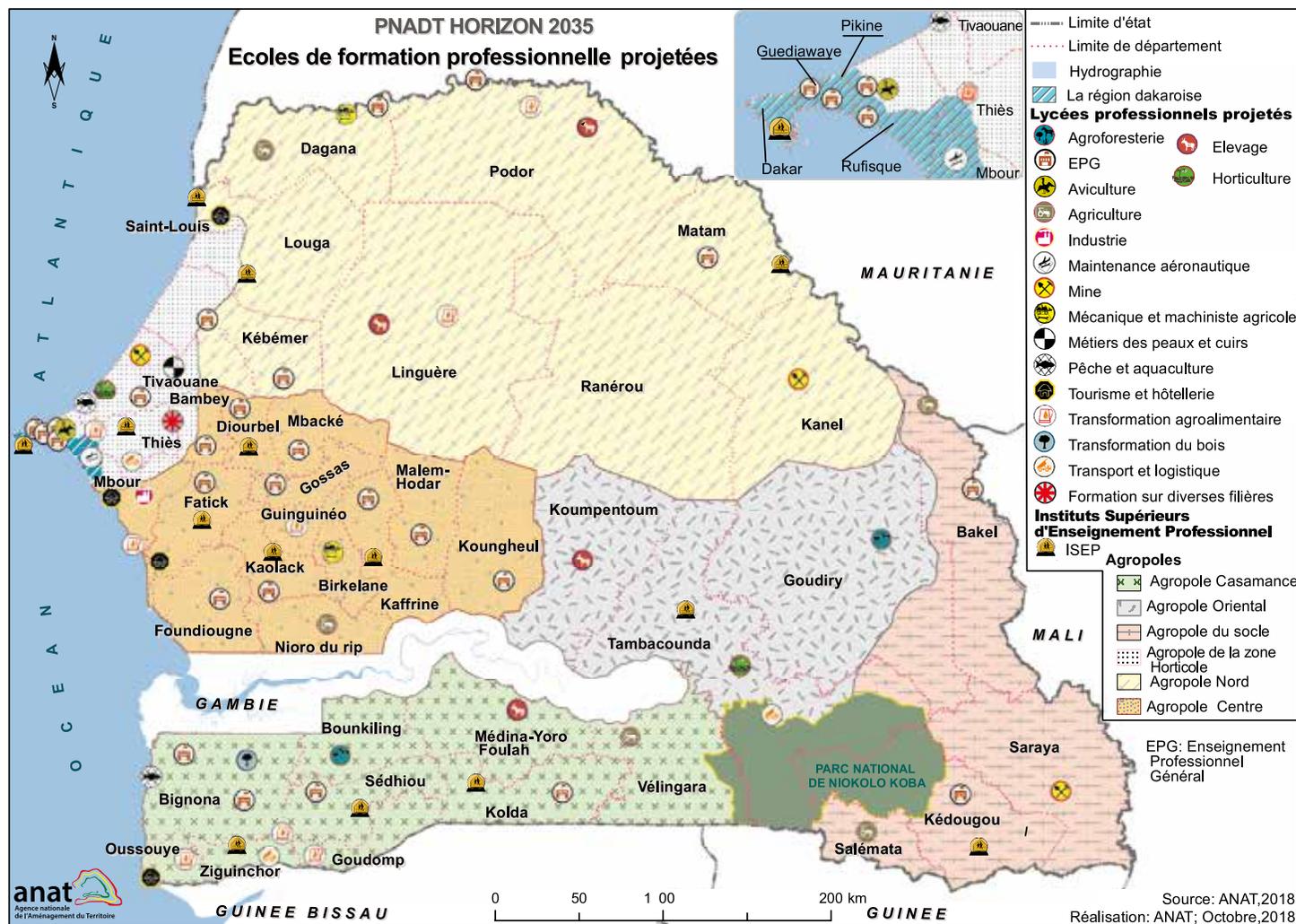


Barrage de Diama

5.8 - L'amélioration du capital humain par une formation professionnelle de qualité

La main d'œuvre est un facteur important d'appui à la production. Elle constitue un élément déterminant pour l'attractivité et la compétitivité des territoires. Ainsi, face au déficit de main d'œuvre qualifiée, le PNADT propose de mettre en place des filières de formation professionnelle orientées vers les secteurs

à fort potentiel de développement pour chaque territoire. Les structures de formation professionnelle proposées comprennent des lycées professionnels dans les centres secondaires stratégiques et les villes secondaires et des centres de formation professionnelle dans les communes.



Centre de formation en foresterie



Centre de Formation Professionnelle et Technique Sénégal-Japon



Centre de formation professionnelle en BTP

Carte 7 : Répartition spatiale des écoles de formation professionnelles projetées

5.9 - La promotion d'une industrie moderne axée sur la valorisation des ressources et potentialités locales

Le PNADT considère certaines filières comme stratégiques dans le développement des territoires. Les ressources agricoles, halieutiques et minières seront mises à contribution pour une industrialisation inclusive. A cet effet, le PNADT propose la mise en place d'un arsenal industriel diversifié mettant notamment l'accent sur :

• les industries agroalimentaires :

La création d'industries agroalimentaires participe à la mise en valeur de la production agricole. Le PNADT propose l'émergence de territoires (les métropoles régionales et centres secondaires stratégiques) disposant d'énormes potentiels à valoriser dans le cadre de cette industrialisation.

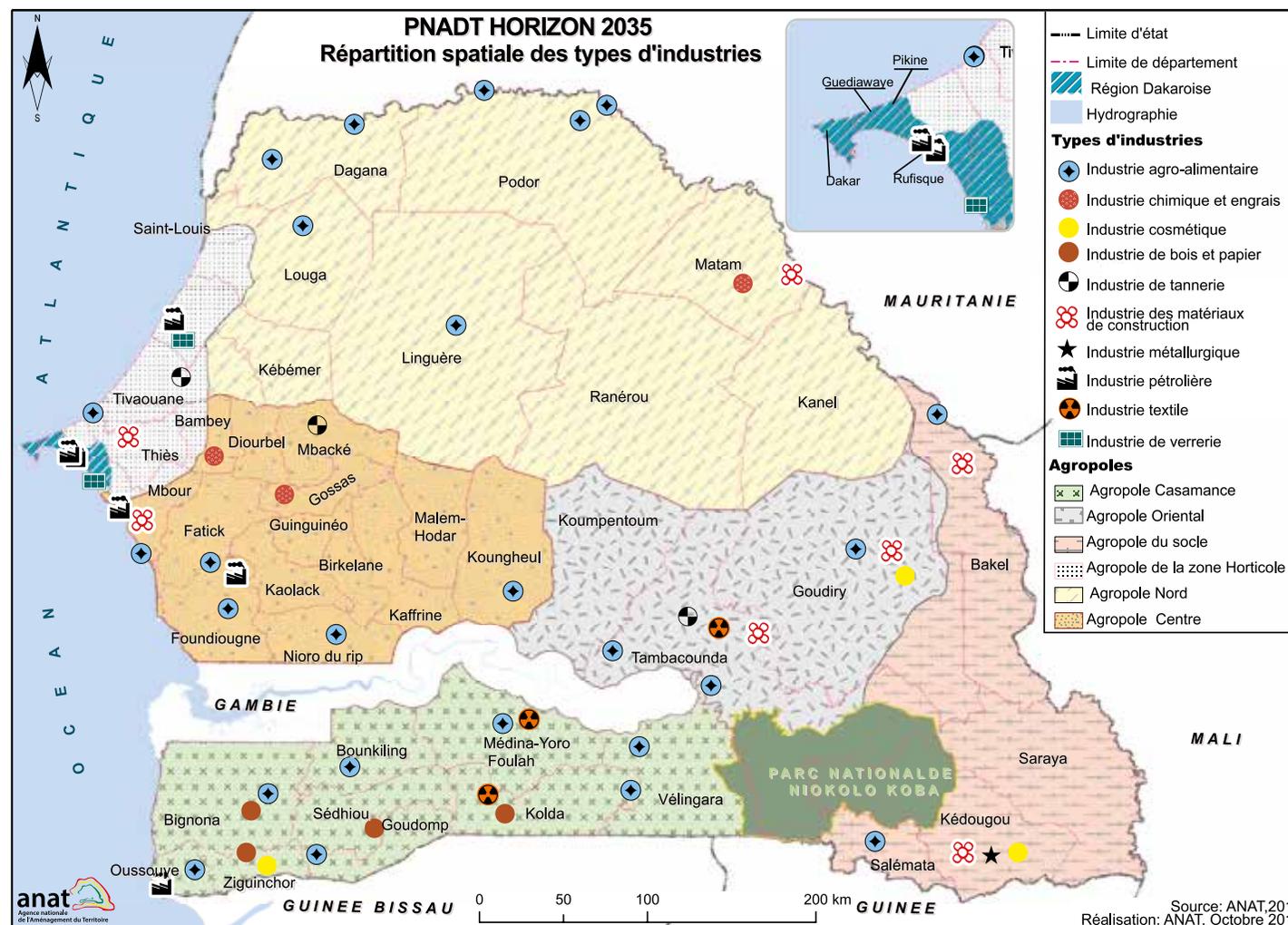
• les industries pétrolières et gazières :

La découverte de gisements de pétrole et de gaz est une occasion pour le Sénégal de développer une industrie des hydrocarbures qui doit être accompagnée d'unités de recherche et de formation aux métiers de ce secteur. Le PNADT propose l'aménagement d'une ville pétrolière au niveau de la grande côte avec un port pouvant accueillir de gros navires de pétrole à des fins de raffinage.

• les industries minières :

Certaines zones du territoire sénégalais disposent d'énormes potentialités minières dont l'exploitation industrielle pourrait contribuer à leur développement économique et so-

cial. Les industries minières vont faire de ces territoires des pôles spécialisés dans l'exploitation des mines, intégrant un renforcement du niveau d'accès aux services sociaux de base.



Carte 8 : Répartition spatiale des types d'industries

6. Instruments de mise en oeuvre du PNADT

Après une analyse AFOM de l'environnement de mise en œuvre du PNADT, il a été identifié cinq (5) instruments et mesures clés à mettre en place pour assurer son opérationnalisation.

6.1 L'adoption d'une loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable des territoires (LOADT)

Pour tirer les leçons des difficultés de la mise en œuvre de l'ancien plan, imputable notamment à l'absence d'un instrument juridique, il est nécessaire d'encadrer le PNADT et les autres outils et instruments de l'aménagement du territoire par une Loi d'orientation qui permettra de les énoncer et de les positionner dans le système national de planification.



Assemblée Nationale

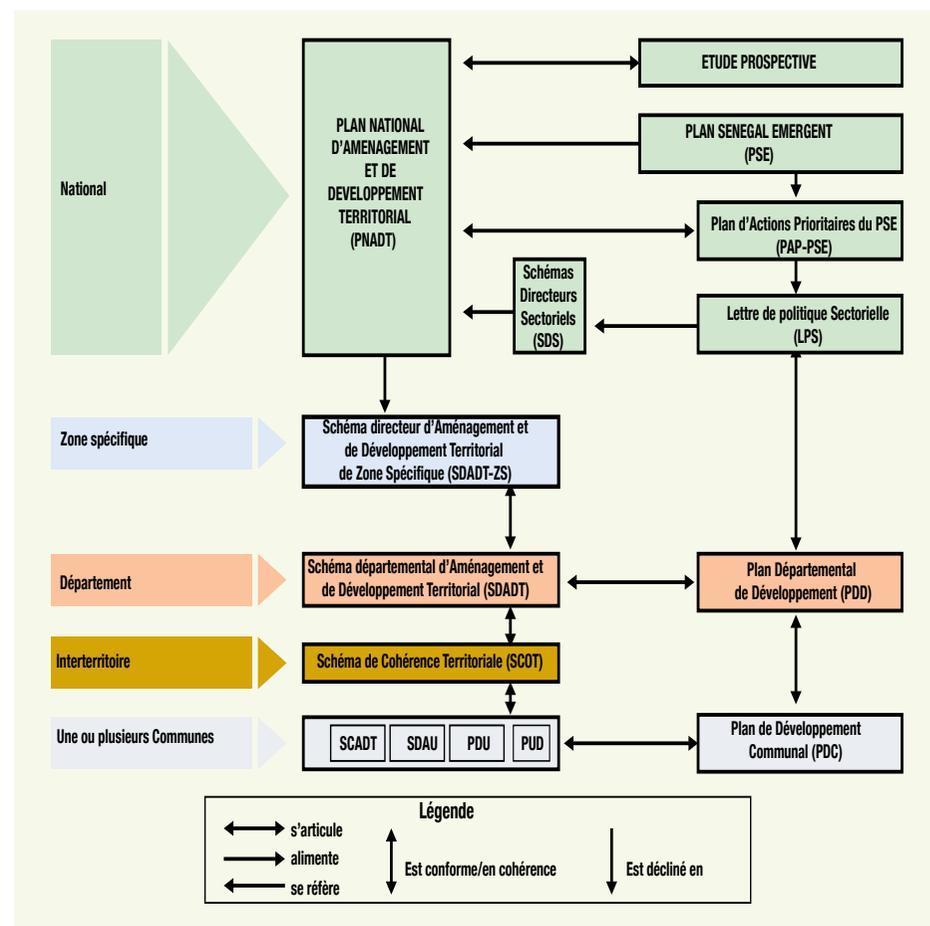


Figure 4 : Système national de planification proposé par le PNADT

6.2 La mise en place d'instruments spéciaux de financement

Les instruments spéciaux sont constitués des outils de financement dédiés prioritairement à la mise en place des outils et instruments de l'aménagement du territoire. Deux instruments sont proposés à savoir :

- **Le fonds d'impulsion à l'aménagement et au développement territorial (FIADT) :** Il vise à contribuer au financement de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des documents de planification spatiale et à impulser leur opérationnalisation au moyen de projets et programmes pilotes ;
- **Le contrat-Plan Etat-Collectivités territoriales :** C'est une convention signée entre l'Etat d'une part, et une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales d'autre part, pour réaliser des objectifs partagés de développement contribuant à la mise en œuvre du PNADT et des documents de planification spatiale.

6.3 Les zones d'aménagement différé (ZAD)

La zone d'aménagement différé est un dispositif qui permet de sécuriser les assiettes foncières nécessaires à la réalisation des futures infrastructures, équipements collectifs et zones d'activités prévues par le PNADT et les autres documents de planification spatiale.



Travaux routiers

6.4 Le visa de localisation

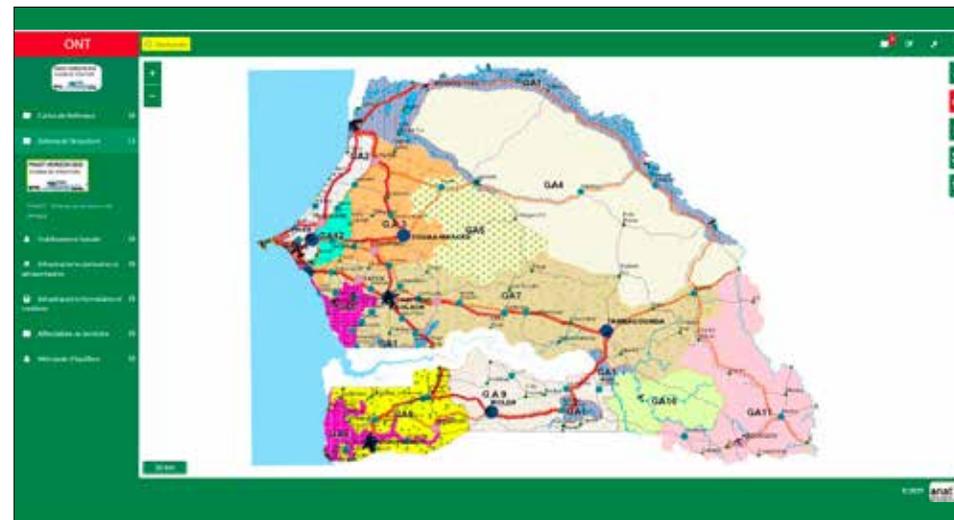
Le PNADT est opérationnalisé de façon effective sur le territoire par l'implantation de projets de production, d'infrastructures et d'équipements collectifs.

Le visa de localisation permet de vérifier la cohérence de ces nouvelles installations structurantes avec les orientations retenues par le Plan national d'Aménagement et de Développement territorial.

6.5 L'observatoire national des territoires (ONT)

L'observatoire national des territoires (ONT) est un cadre de mutualisation chargé de la collecte, du traitement et de la diffusion de l'information territoriale.

L'ONT concourt au suivi et à l'évaluation de la politique d'aménagement et de développement des territoires et constitue un outil d'aide à la décision pour tous les acteurs du territoire.



Géoportail ANAT



MAURITANIE

ATLANTIQUE

Océan

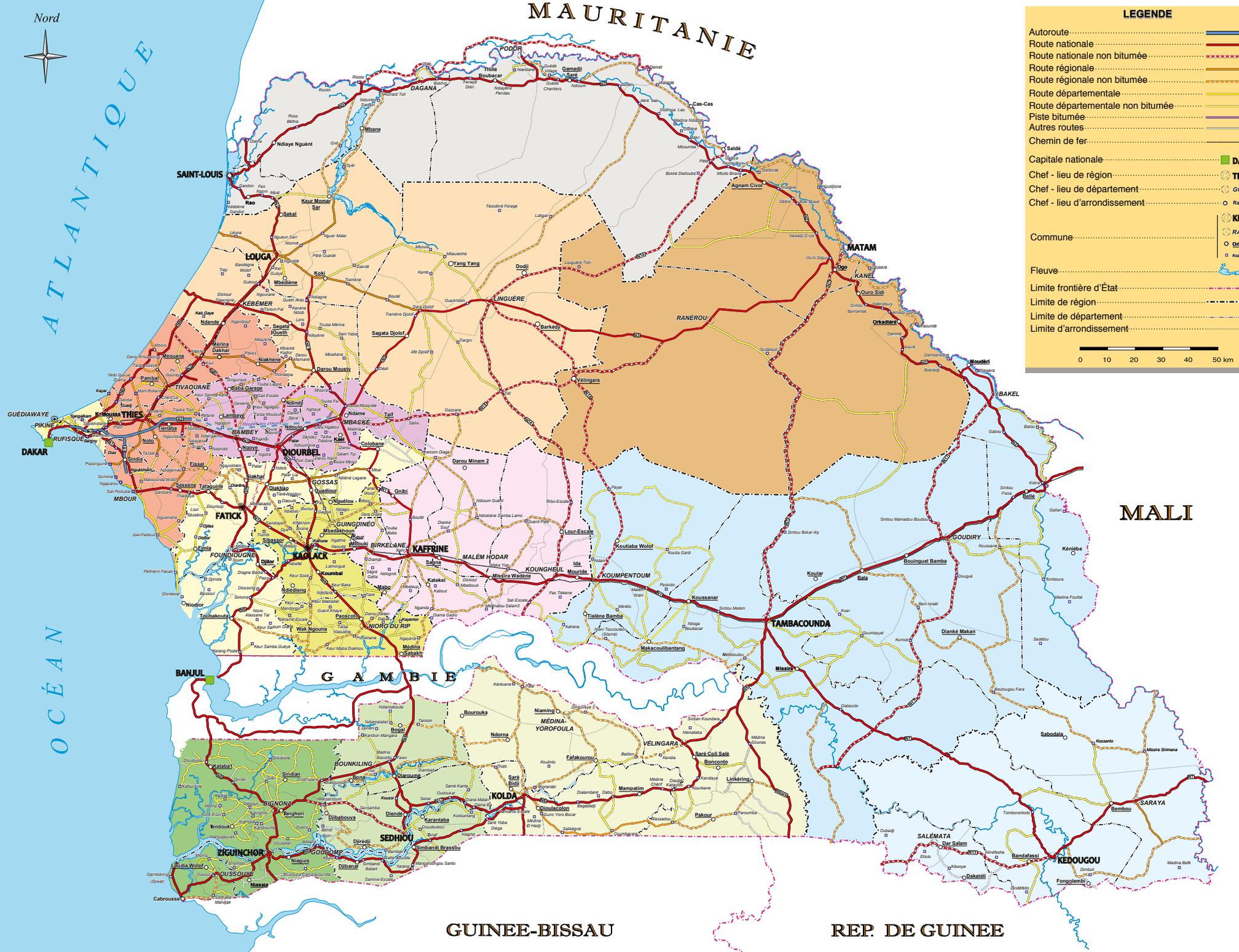
LEGENDE

- Autoroute
- Route nationale
- Route nationale non bitumée
- Route régionale
- Route régionale non bitumée
- Route départementale
- Route départementale non bitumée
- Piste bitumée
- Autres routes
- Chemin de fer

- Capitale nationale **DAKAR**
- Chef - lieu de région **THIES**
- Chef - lieu de département **GOUDIRY**
- Chef - lieu d'arrondissement Rao
- **KEDOUGOU**
- **RANEROU**
- **ORHADIÉ**
- **Kossanto**

- Commune

- Fleuve
- Limite frontière d'État
- Limite de région
- Limite de département
- Limite d'arrondissement



MALI

GUINEE-BISSAU

REP. DE GUINEE



Route du Service géographique, Hann - BP : 740 RP Dakar SENEGAL

Tel : 33 832 15 06 Email : contact@anat.sn

website : www.anat.sn